



Citoyenneté et  
Immigration Canada

Citizenship and  
Immigration Canada

## **Le revenu des immigrants et la famille**

Colleen Dempsey  
Direction générale de la recherche et de l'évaluation  
Citoyenneté et Immigration Canada

Tour Jean-Edmonds Sud, 18<sup>e</sup> étage  
365, avenue Laurier Ouest  
Ottawa (Ontario) K1A 1L1

Tél. : 613-941-7703

Télec. : 613-957-5936

[Dempsey.Colleen-Marie@cic.gc.ca](mailto:Dempsey.Colleen-Marie@cic.gc.ca)

## Points saillants

- ***Ce sont les chefs de famille monoparentale et les personnes vivant seules qui sont les moins favorisés sur le plan du revenu***

Les immigrants et les non-immigrants de moins de 60 ans qui sont chefs de famille monoparentale ou qui vivent seuls déclarent le revenu d'emploi familial le plus faible, le plus bas étant enregistré par les immigrants. En 2003, les immigrants qui étaient à la tête d'une famille monoparentale ou qui vivaient seuls représentaient 20 % de la population immigrante de 60 ans et moins.

Les chefs de famille monoparentale et les personnes vivant seules de plus de 60 ans se trouvent eux aussi dans la situation la moins favorable sur le plan du revenu, par rapport à leur groupe d'âge (encore une fois, la situation des immigrants de cette catégorie est pire que celle des non-immigrants). Les immigrants de 60 ans ou plus qui sont chefs de famille monoparentale ou qui vivent seuls sont moins nombreux que les autres à déclarer des revenus d'emploi et plus nombreux à recevoir des suppléments provinciaux, la SV, le SRG et l'Allocation. En 2003, les immigrants qui étaient chefs de famille monoparentale et ceux qui vivaient seuls représentaient respectivement 4 % et 33 % de la population immigrante de 60 ans ou plus.

- ***Les immigrants âgés sont moins autonomes que les autres personnes âgées***

Les personnes âgées non immigrantes comptent davantage sur les revenus provenant de régimes de retraite contributifs (le RPC, le RRQ, les REER et les régimes de retraite complémentaires) que les immigrants âgés, qui comptent plus souvent sur les régimes de retraite non contributifs (la SV, le SRG et l'Allocation). Les suppléments provinciaux, la SV, le SRG et l'Allocation constituent plus de la moitié du revenu des immigrants de la catégorie du regroupement familial (66 % des immigrants âgés) et des réfugiés (8 %). Par contre, les immigrants âgés de la catégorie économique (18 %) sont plus actifs que les autres sur le marché du travail : celui-ci leur procure 60 % de leur revenu, le plus souvent un revenu d'emploi. Les demandeurs principaux âgés de la catégorie économique sont par ailleurs les plus susceptibles de tirer des revenus du RPC ou du RRQ et les moins susceptibles d'en tirer de la SV ou du SRG.

- ***Les immigrants et les non-immigrants présentent des différences importantes quant aux régimes de retraite complémentaires***

Exception faite des réfugiés, les non-immigrants déclarent des revenus provenant de régimes de retraite complémentaires qui ne sont en moyenne que légèrement supérieurs à ceux des immigrants. En réalité, les demandeurs principaux de la catégorie économique présentent une moyenne légèrement supérieure à celle des non-immigrants. La différence réside dans le fait qu'il y a tout simplement beaucoup moins d'immigrants qui bénéficient de régimes de retraite complémentaires. En 2003, la moitié des non-immigrants de 60 ans et plus ont déclaré des revenus provenant de régimes de retraite complémentaires, contre seulement 12 % des immigrants. Cette différence apparaît également si l'on étudie la composition du revenu total des immigrants et des non-immigrants. En 2003, les revenus tirés de régimes de retraite complémentaires représentaient près du tiers du revenu total des non-immigrants, par rapport à 13 % seulement de celui des immigrants.

# I. Introduction

Les recherches effectuées jusqu'à maintenant sur le revenu des immigrants se sont bornées à analyser la situation individuelle des intéressés. De l'avis général, toutefois, la situation d'une personne sur le plan du revenu dépend pour une large part de la situation de sa famille dans ce domaine. Faute de données, il n'a pas toujours été possible d'étudier le revenu des immigrants selon la catégorie d'immigrants et le type de famille. De plus, il est utile, lorsque l'on effectue des recherches sur les immigrants, de pouvoir comparer ces derniers aux non-immigrants. Mais, là encore, les sources de données pour la recherche sur les immigrants ne permettent pas toujours d'isoler facilement des données sur les non-immigrants à des fins de comparaison. La Banque de données administratives longitudinales (DAL) renseigne toutefois sur la catégorie d'immigrants et le type de famille; elle contient en outre, sur des non-immigrants, des données qui permettent d'effectuer une comparaison. Cette banque de données permet donc de faire progresser la recherche sur le revenu des immigrants de façon très concrète.

L'objectif de la présente analyse est triple. Premièrement, il s'agit de tirer parti de la population non immigrante de la DAL pour établir des points de repère auxquels on pourra comparer les immigrants. Tout au long du présent rapport, les populations immigrantes et non immigrantes sont comparées du point de vue des caractéristiques socioéconomiques et du revenu familial. Deuxièmement, ce document fournit des renseignements inédits sur le revenu familial des immigrants. Il indique entre autres le nombre de personnes qui contribuent aux différents types de revenus familiaux ainsi que le montant moyen du revenu familial déclaré pour chaque type de revenu. Les résultats de l'analyse permettent enfin de dégager les orientations à donner aux futures recherches sur les immigrants et leurs familles. Sans entrer dans les détails, de plus, on vérifie dans le présent rapport si les données concernant les populations immigrantes de la BDIM et de la DAL concordent. Les deux populations immigrantes sont également comparées en fonction des principales caractéristiques socioéconomiques.

La section II décrit brièvement les sources de données utilisées et définit quelques-unes des principales variables du revenu étudiées. La section III, qui décrit la population de la DAL analysée, souligne les tendances observées au fil du temps ainsi que les différences entre les immigrants et les non-immigrants. La section IV porte sur la composition du revenu total des immigrants et des non-immigrants. Comme il est précisé de façon détaillée à la section IV, la grande majorité des moins de 60 ans tirent exclusivement leurs revenus du marché du travail. Par contre, les 60 ans ou plus comptent surtout sur des revenus de retraite, tout en continuant de tirer une certaine part de leurs revenus du marché du travail. C'est pourquoi les sections V et VI se concentrent sur le revenu d'emploi, dans le cas des plus jeunes, et sur la combinaison des revenus tirés de régimes de retraite et du travail, dans le cas des plus âgés. La section V examine les proportions d'immigrants et de non-immigrants qui font état de revenu provenant de différentes sources et la proportion de ceux qui ont pu compter sur un autre membre de la famille pour contribuer au revenu. La section VI porte sur le revenu moyen des immigrants et des non immigrants et sur la part du revenu familial qui leur est attribuable. Enfin, la section VII résume les principales conclusions de l'analyse, et la section VIII présente de futurs sujets de recherche.

## II. Données et définitions

Les données utilisées dans le cadre de la présente analyse sont tirées de la Banque de données administratives longitudinales (DAL)<sup>1</sup>. La DAL est un fichier de données longitudinales qui comprend un échantillon de 20 % du Fichier T1 annuel sur les familles<sup>2</sup> et de la Banque de données longitudinales sur les immigrants (BDIM)<sup>3</sup>. Le fichier de données longitudinales contient des données démographiques annuelles sur les personnes représentées et des données sur leur revenu annuel et celui de leur famille pour la même année. Le présent rapport couvre la période de 1982 à 2003. Dans le cas des immigrants admis en 1980 ou après, le fichier contient aussi certaines données sur les caractéristiques importantes ayant été observées lors de l'admission. L'utilisation de la DAL présente deux principaux avantages : elle comporte une population non immigrante<sup>4</sup> utile aux fins de la comparaison et elle renseigne sur la famille des intéressés.

On peut évaluer chacun des types de revenus décrits ci-dessous, directement dans le cas des personnes saisies dans la DAL, indirectement dans le cas de leur famille. Les renseignements supplémentaires sur la famille permettent d'élargir l'analyse du revenu de façon très utile. Premièrement, le nombre des personnes qui contribuent au revenu familial peut être calculé pour chacun des types de revenus. Ensuite, en plus de pouvoir calculer le revenu annuel moyen des individus, on peut évaluer la proportion de chacun des types de revenus familiaux que ce revenu représente. Deux types généraux de revenus sont étudiés. Le premier, le revenu dit « marchand », représente le revenu accessible aux personnes en âge de travailler. Il s'agit du revenu d'emploi, du revenu tiré d'un travail indépendant, des prestations d'assurance-emploi et des suppléments provinciaux, dont l'aide sociale<sup>5</sup>. Le deuxième type de revenu est appelé « revenu de retraite » et représente le revenu auquel seules les personnes âgées ont accès. Il peut s'agir des prestations du RPC et du RRQ<sup>6</sup>, de la SV<sup>7</sup>, du SRG<sup>8</sup> (ou de l'Allocation<sup>9</sup>), de REER ou de prestations de

---

<sup>1</sup> Pour en savoir plus sur la DAL, voir [http://www.statcan.ca/cgi-bin/imdb/p2SV\\_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=4107&lang=en&db=IMDB&dbg=f&adm=8&dis=2](http://www.statcan.ca/cgi-bin/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=4107&lang=en&db=IMDB&dbg=f&adm=8&dis=2).

<sup>2</sup> Le Fichier T1 sur les familles est un fichier de données transversales annuelles sur l'ensemble des personnes qui produisent une déclaration de revenus et leurs familles.

<sup>3</sup> La Banque de données longitudinales sur les immigrants, qui combine les dossiers administratifs des immigrants et les données fiscales, constitue une source exhaustive de données sur l'expérience des résidents permanents dans le monde du travail. Elle est gérée par Statistique Canada au nom d'un consortium fédéral-provincial dirigé par Citoyenneté et Immigration Canada.

<sup>4</sup> La population non immigrante couverte par la DAL, et donc visée par le présent document, est constituée de natifs du Canada ou de personnes ayant obtenu le statut de résident permanent avant 1980.

<sup>5</sup> Le revenu provenant de l'aide sociale figure à la ligne Suppléments provinciaux du formulaire d'impôt. Comme le total de cette ligne peut inclure d'autres suppléments provinciaux, on ne peut déterminer la part que constitue l'aide sociale. Le revenu provenant du Régime de revenu annuel garanti de l'Ontario est un exemple de ce type de supplément.

<sup>6</sup> Le Régime de pensions du Canada et le régime des rentes du Québec sont des régimes contributifs liés aux revenus qu'une personne touche sa vie durant. Il n'y a pas de dispositions particulières pour les immigrants, mais les prestations qui leur sont versées sont directement liées à la durée de leur travail au Canada. Une personne est admissible si elle a fait au moins une contribution valide au régime et si elle est âgée d'au moins 65 ans. Il y a possibilité de pension réduite pour les personnes de 60 à 64 ans qui cessent de travailler ou gagnent moins que le montant mensuel maximum de la pension de retraite des régimes canadien et québécois.

<sup>7</sup> La Sécurité de la vieillesse (SV) est un régime non contributif lié au nombre d'années pendant lesquelles une personne a vécu au Canada. Ces allocations sont versées aux citoyens canadiens, aux résidents permanents (immigrants admis) et aux titulaires d'un permis du ministre, qui sont âgés de 65 ans ou plus et qui ont été résidents du Canada pendant au moins dix ans après l'âge de 18 ans. La pleine pension de la SV n'est versée qu'aux

régimes de retraite complémentaires<sup>10</sup>. Aux fins de la présente analyse, la somme du revenu d'emploi et du revenu de retraite constitue le revenu total.

### III. La population de la DAL

La figure 1 illustre la taille de la population de la DAL et la répartition des populations immigrantes et non immigrantes qui la composent<sup>11</sup>. En 1982, environ 3,22 millions de Canadiens ayant produit une déclaration de revenus figuraient dans la DAL. Ce nombre ayant augmenté chaque année, la banque contenait des renseignements sur environ 4,78 millions de personnes en 2003. Comme la DAL signale les immigrants qui ont acquis le statut de résident permanent en 1980 ou après, le nombre d'immigrants est très faible pendant les premières années d'observation. Cependant, plus le temps passe, plus le nombre d'immigrants saisis dans la DAL augmente, puisque les nouveaux immigrants s'ajoutent à ceux qui y figuraient déjà. La proportion des immigrants s'accroît ainsi graduellement chaque année et représente près de 11 % en 2003<sup>12</sup>.

---

personnes qui ont vécu au Canada pendant au moins 40 ans après avoir atteint l'âge de 18 ans. Une personne qui ne peut satisfaire aux critères d'admissibilité à la pleine pension de la SV peut être admissible à une pension partielle. Celle-ci équivaut au quarantième de la pleine allocation mensuelle pour chaque année où l'intéressé a vécu au Canada après avoir atteint 18 ans. La citoyenneté ou le statut de résident permanent sont des critères d'admissibilité à la SV, mais il arrive que le temps passé au Canada comme résident temporaire, avant d'y être admis, entre en ligne de compte dans le calcul du nombre d'années de résidence de l'intéressé. Par conséquent, un immigrant ayant vécu au Canada moins de dix ans après avoir été admis peut tout de même être admissible à une version partielle de la SV. Pour en savoir plus, consulter le feuillet d'information de Développement des ressources humaines Canada intitulé *Comment présenter une demande de pension de la Sécurité de la vieillesse, d'Allocation ou d'Allocation au survivant*, qui est affiché sur Internet à <http://www.retireware.com/pdf/isp3503e.pdf>.

<sup>8</sup> Le Supplément de revenu garanti (SRG) est un autre régime de pensions non contributif accessible aux habitants du Canada titulaires d'une pension intégrale ou partielle de la SV. Les prestations du SRG peuvent être versées dès le premier mois d'admissibilité à la SV. Est admissible au SRG une personne qui reçoit des prestations de SV et dont le revenu annuel n'excède pas un montant donné. Les immigrants parrainés des pays avec lesquels le Canada a conclu une entente ne sont pas admissibles au SRG pendant la période de parrainage (jusqu'à concurrence de dix ans) à moins d'avoir résidé au Canada pendant un total de dix ans après avoir atteint l'âge de 18 ans. La SV et le SRG entrent en vigueur dès que la demande de l'intéressé est approuvée, une nouvelle demande devant être présentée chaque année dans le cas du SRG. Voir, en annexe, le tableau A1 : Liste des pays avec lesquels le Canada a conclu un accord (paragraphe 22.01 du *Règlement sur la sécurité de la vieillesse*).

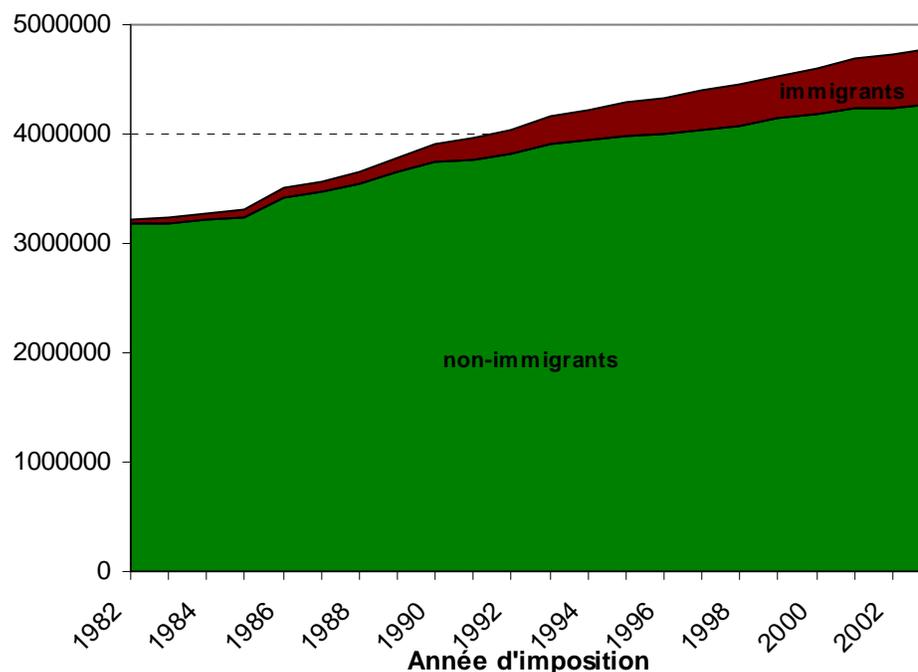
<sup>9</sup> L'Allocation est un régime non contributif accessible au conjoint de droit ou de fait ou au survivant d'un pensionné bénéficiaire de la SV ou du SRG ou des deux. Les citoyens canadiens et les résidents permanents du Canada de 60 à 64 ans qui ont vécu au Canada pendant au moins dix ans y sont admissibles si le total du revenu annuel du couple ou si le revenu annuel du survivant n'excède pas les limites indiquées. L'Allocation cesse quand le prestataire atteint 65 ans et devient admissible à la SV. Les critères d'admissibilité à l'Allocation applicables aux immigrants parrainés sont les mêmes que dans le cas du SRG. Les prestations du SRG et de l'Allocation sont déclarées ensemble sur une seule ligne du formulaire d'impôt, soit sous la rubrique Versement net des suppléments fédéraux; elles sont aussi regroupées dans la présente analyse.

<sup>10</sup> Outre ces sources de revenus de retraite, les habitants de l'Ontario d'au moins 65 ans peuvent bénéficier du Régime de revenu annuel garanti (RRAG). Pour en savoir plus, consulter le site Web du ministère des Finances de l'Ontario (<http://www.trd.fin.gov.on.ca>). D'autres provinces offrent des programmes similaires.

<sup>11</sup> Voir le tableau A2 de l'annexe sur la répartition des populations immigrantes et non immigrantes pour chacune des années d'imposition.

<sup>12</sup> La proportion d'immigrants dans la DAL est légèrement supérieure à la population correspondante du Recensement de 2001. Les immigrants représentent 18,4 % de la population canadienne d'après le Recensement de 2001. Cette proportion ne se limite pas cependant aux immigrants ayant obtenu le statut de résident permanent

**Figure 1 : Taille des populations non immigrantes et immigrantes pour les années d'imposition 1982 à 2003**



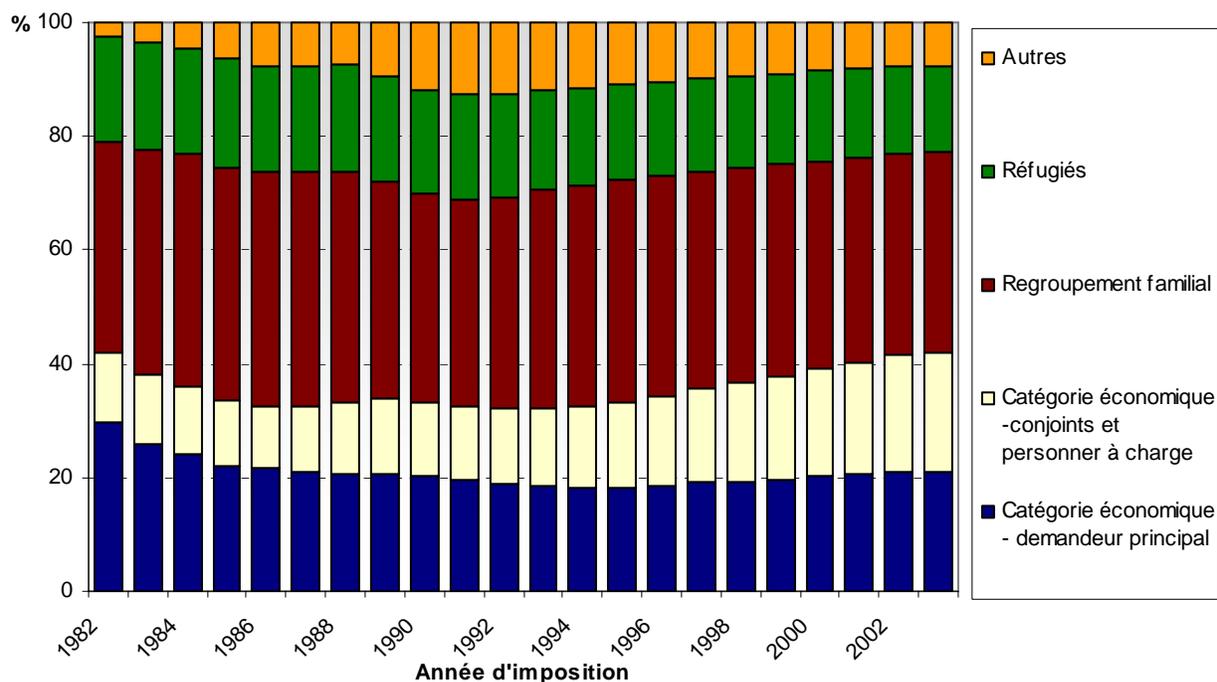
Source: DAL, Statistique Canada

La figure 2 présente la composition de la population immigrante par catégorie d'immigrants. La composition par catégorie observée dans la DAL correspond à celle de la BDIM pour l'ensemble des années d'imposition<sup>13</sup>. Les immigrants de la catégorie du regroupement familial forment la part la plus importante de la population pour l'ensemble de la période. En effet, ils représentent en moyenne plus du tiers des immigrants au cours de la période, un sommet étant atteint dans la deuxième moitié des années 80, ce qui correspond à la tendance observée quant au nombre d'immigrants admis. La proportion de demandeurs principaux de la catégorie économique diminue au cours de cette période. Au début, elle est d'environ 30 %, puis elle tombe à 21 % en 2003. Par contre, la proportion des conjoints et personnes à charge de la catégorie économique augmente de neuf pour cent au cours de la période si bien que, en 2003, elle rattrape celle des demandeurs principaux. La part des réfugiés demeure relativement constante au cours de la période : elle ne baisse que de deux pour cent entre 1982 (17 %) et 2003 (15 %).

pendant la période visée. Les immigrants admis après 1980 représentent en effet 9,8 % de la population canadienne selon le Recensement de 2001.

<sup>13</sup> Voir la figure A1 de l'annexe pour la répartition des immigrants par catégorie dans la BDIM.

**Figure 2 : Répartition par catégories de la population immigrante de la DAL, 1982-2003**

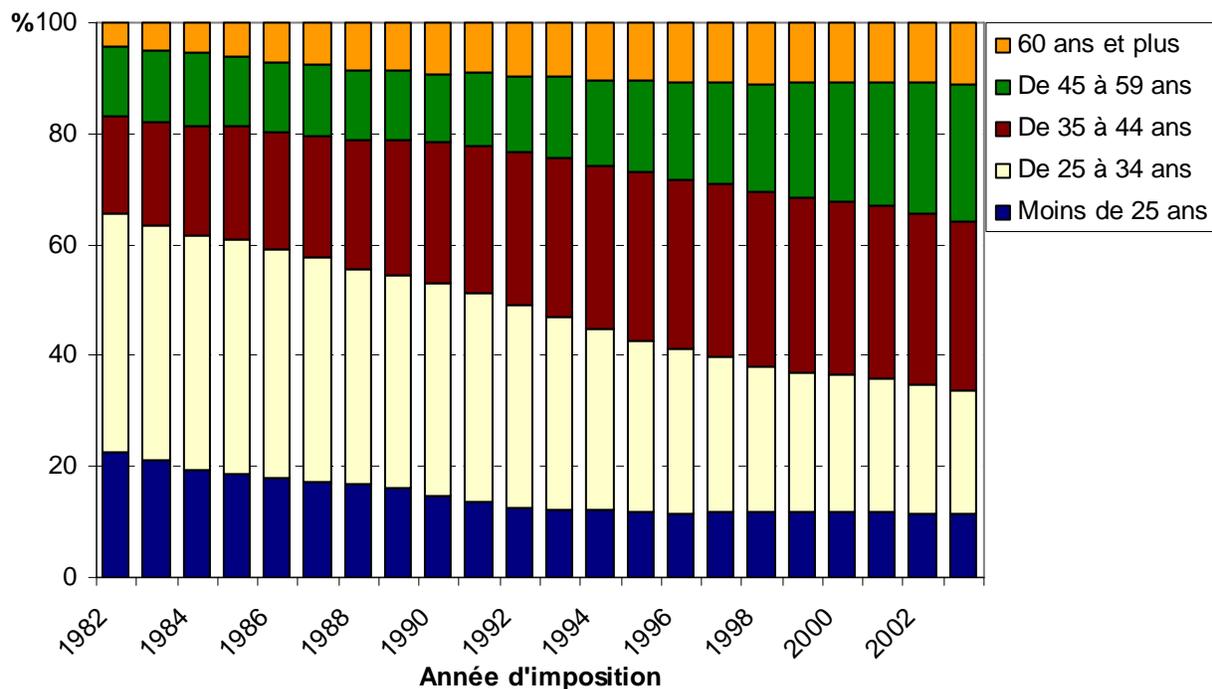


Source: DAL, Statistique Canada

La figure 3 indique comment les immigrants se répartissaient selon l'âge pendant chaque année d'imposition. La composition de ce groupe est remarquablement différente de celle de la population non immigrante<sup>14</sup>. Même si les deux populations montrent des signes de vieillissement au cours de la période, la population immigrante demeure plus jeune, en moyenne, que la population non immigrante. Une proportion de moins en moins grande de ces deux populations a moins de 25 ans. Dans les deux cas, la proportion passe d'environ 20 % en 1982 à 10 % en 2003. La proportion des 25-34 ans diminue au sein des deux populations, et celle des 35-44 ans est constante ou augmente. Dans le cas des immigrants, la proportion des 25-34 ans, de 40 % qu'elle était en 1982, chute à 20 % en 2003, tandis que la proportion des 35-44 ans, passe de 20 % à 30 %. Chez les non-immigrants, la proportion des 25-34 ans chute de 25 % à 15 %, tandis que celle des 35-44 ans demeure constante : 20 %. La proportion des 45 à 59 ans est au départ moins élevée chez les immigrants que chez les non-immigrants (10 % contre 20 %), mais, en 2003, un quart des deux populations a entre 45 et 59 ans. Enfin, il y a beaucoup moins de 60 ans ou plus chez les immigrants. La proportion augmente au cours de la période, mais, en 2003, elle est de 10 % seulement, comparativement à 20 % chez les non-immigrants.

<sup>14</sup> Voir la figure A2 de l'annexe pour la répartition des non-immigrants selon l'âge.

**Figure 3 : Composition de la population immigrante de la DAL selon l'âge, 1982-2003**



Source: DAL, Statistique Canada

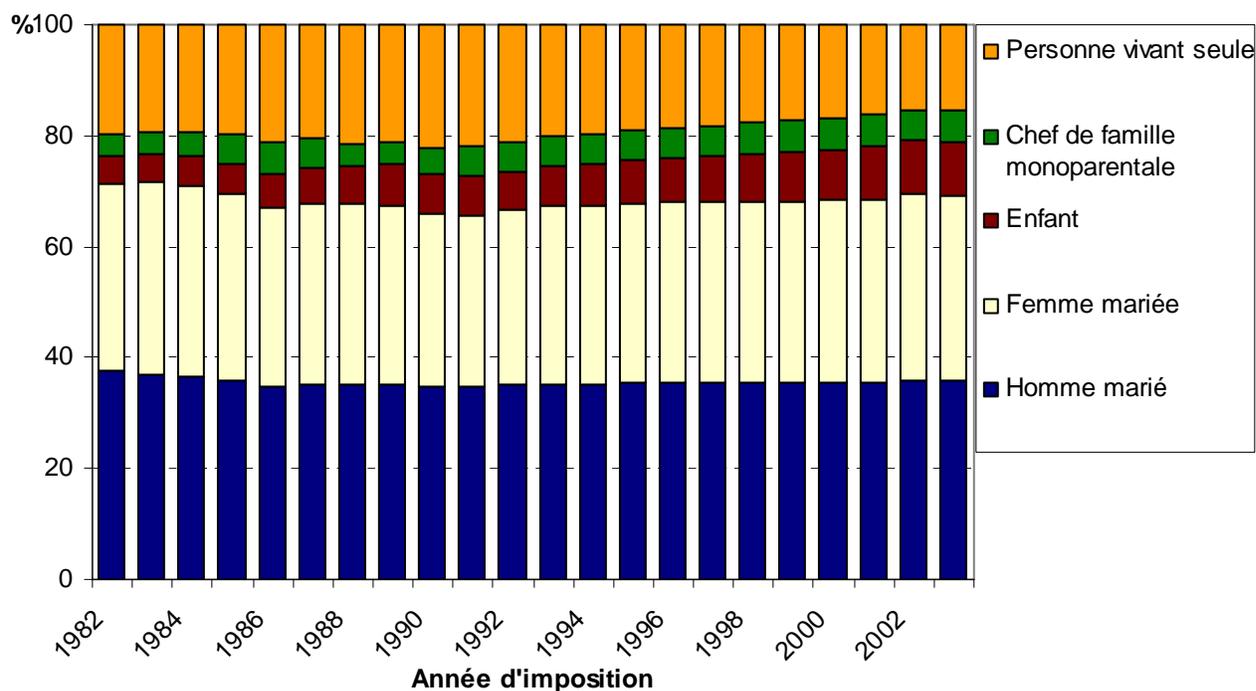
Autre différence frappante entre les deux populations : leur répartition entre les provinces<sup>15</sup>. Comme des recherches antérieures l'ont montré, la majeure partie des immigrants choisissent d'habiter l'Ontario, la Colombie-Britannique et le Québec, ce dont témoigne clairement la population de la DAL. Près de 55 % des immigrants vivent en Ontario contre 35 % des non-immigrants. Une autre tranche de 20 % des immigrants résident en Colombie-Britannique, soit deux fois plus que les non-immigrants. Enfin, environ 15 % des immigrants vivent au Québec, soit 10 pour cent de moins que dans le cas des non-immigrants<sup>16</sup>. La proportion des immigrants est également plus faible que celle des non-immigrants dans toutes les autres provinces<sup>17</sup>.

<sup>15</sup> Voir les figures A3 et A4 de l'annexe pour la répartition des populations immigrantes et non immigrantes selon la province.

<sup>16</sup> D'après le Recensement de 2001, la répartition des immigrants entre les différentes provinces est très semblable : 55 % des immigrants admis après 1980 habitent l'Ontario, 20 %, la Colombie-Britannique et 14 %, le Québec. Chez les non-immigrants, les proportions sont de 35 % pour l'Ontario, de 11 % pour la Colombie-Britannique et de 26 % pour le Québec.

<sup>17</sup> En ce qui concerne la répartition des immigrants selon l'âge et la province de résidence, la DAL et la BDIM concordent.

**Figure 4 : Composition de la population immigrante de la DAL selon le type de famille, 1982 - 2003**



Source: DAL, Statistique Canada

La figure 4 répartit la population immigrante par type de famille<sup>18</sup>. De manière générale, la population immigrante est semblable à la population non immigrante à ce point de vue. Environ 20 % des deux populations sont constituées de personnes vivant seules; les chefs de famille monoparentale représentent une autre tranche de 5 %, mais la majeure partie est constituée de gens mariés. Il y a tout de même certaines différences entre les deux. La proportion d'immigrants répondant à la définition d'« enfant » est passée de 5 % à 10 %, mais demeure inférieure à celle des non-immigrants, qui est passée de 10 % à 15 %. La population immigrante présente par ailleurs une proportion plus élevée de personnes mariées. Cette proportion a toutefois diminué, passant de 70 % à 65 % au cours de la période, mais elle a continué de se répartir également entre les femmes et les hommes. Chez les non-immigrants, la proportion de personnes mariées est demeurée à 60 % au cours de la période, et la répartition entre les sexes est aussi demeurée égale.

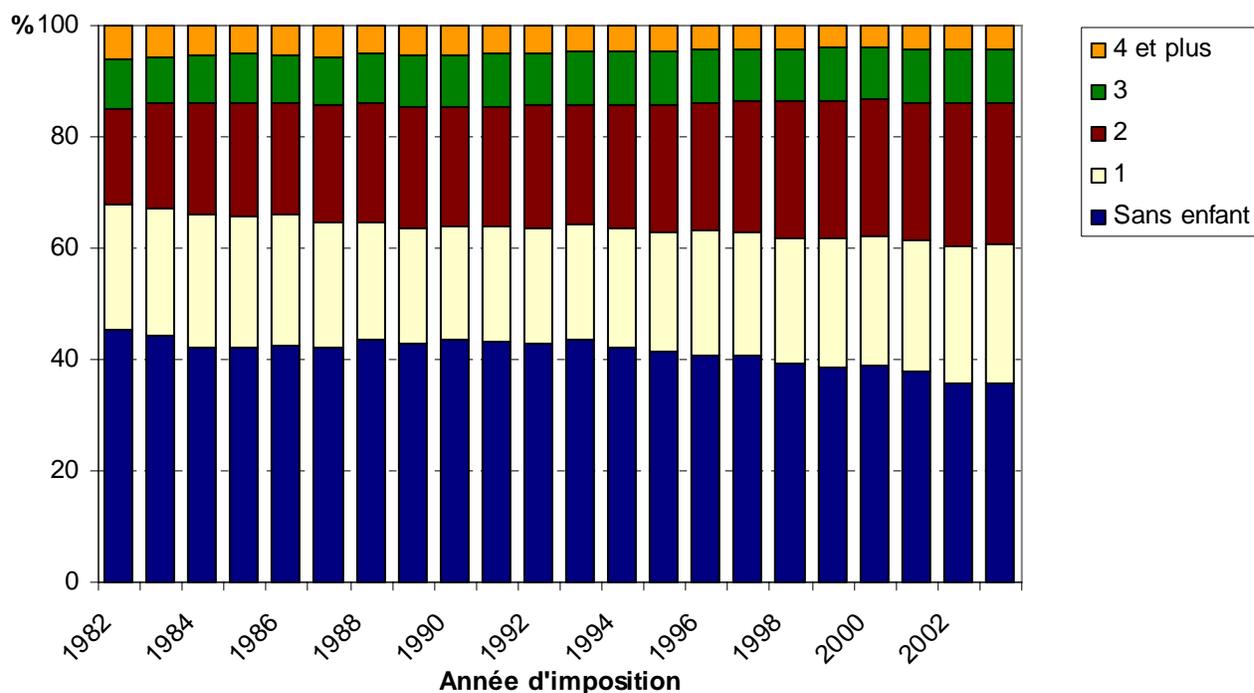
La figure 5 présente la composition de la population immigrante selon le nombre d'enfants par famille<sup>19</sup>. La majorité des immigrants ont au moins un enfant, la plupart en ayant un ou deux. Il n'est pas étonnant que les immigrants aient plus souvent un enfant, puisqu'ils sont plus nombreux en proportion à être en âge de procréer et d'être mariés. Les figures 5 et A6 le confirment : la proportion de non-immigrants sans enfant augmente au cours de la période, passant de 40 % à 50 %, tandis que la part des immigrants sans enfant diminue, passant de 45 % à 35 %. Par rapport aux non-immigrants, les immigrants présentent une plus forte proportion de

<sup>18</sup> Voir la figure A5 de l'annexe pour la composition de la population non immigrante selon le type de famille.

<sup>19</sup> Voir la figure A6 de l'annexe pour la composition de la population non immigrante selon le nombre d'enfant

familles comptant un enfant (25 % contre 20 %), deux enfants (25 % contre 20 %) et trois enfants ou plus (15 % contre 10 %).

**Figure 5 : Composition de la population immigrante de la DAL selon le nombre d'enfants par famille, 1982-2003**



Source: DAL, Statistique Canada

À noter que la DAL ne tient pas compte de l'âge des enfants. Est considérée comme un enfant toute personne célibataire vivant avec ses deux parents ou l'un des deux. Ainsi, la personne de 50 ans vivant avec un parent de 70 ans formerait avec lui une famille monoparentale. C'est pourquoi il est important d'examiner plus à fond la population des enfants<sup>20</sup>. Les figures A7 et A8 divisent les populations immigrantes et non immigrantes des enfants en deux catégories : les enfants (moins de 25 ans) et les enfants d'âge adulte (25 ans ou plus)<sup>21</sup>. En 2003, pour la majorité (87 %) des familles non immigrantes avec enfants de la DAL, l'âge de l'enfant le plus jeune était inférieur à 25 ans. Cette proportion est encore plus élevée chez les familles immigrantes (93 %). Puisque, pour la vaste majorité des familles de la DAL, l'enfant le plus jeune a moins de 25 ans, on ne croit pas que le fait de ne pas tenir compte de l'âge des enfants ait des conséquences importantes pour l'analyse du revenu familial.

<sup>20</sup> Voir les figures A7 et A8 de l'annexe pour la composition des populations immigrantes et non immigrantes selon l'âge de l'enfant le plus jeune de la famille.

<sup>21</sup> On a créé la variable « enfant adulte » en se fondant sur l'âge de l'enfant le plus jeune. Si celui-ci a plus de 25 ans, on dit que la famille comporte un enfant d'âge adulte. On a créé cette variable pour cerner les cas où une personne de 50 ans vit avec ses parents âgés, tout en évitant de faire entrer un étudiant de 25 ans dans la catégorie des adultes, puisqu'il dépend encore beaucoup de ses parents.

## IV. Sources et composition du revenu

Avant d'aborder la composition du revenu, il faut mentionner que, pour la majeure partie de la population, un pourcentage très faible du revenu total provient de régimes de retraite<sup>22</sup>. Le tableau A3 montre que le seul segment de la population qui déclare toucher des revenus provenant de régimes de retraite est constitué des 60 ans ou plus. On pouvait s'y attendre, puisque les gens comptent davantage sur ce type de revenu et moins sur le revenu d'emploi à mesure que l'âge de la retraite approche. Cette corrélation avec l'âge est observable tant chez les immigrants que chez les non-immigrants; chez les non-immigrants, on remarque un peu l'effet « liberté 55 », soit celui de la retraite anticipée, puisque la part du revenu attribuable à un emploi commence déjà à diminuer chez les 45-59 ans. On n'observe pas ce phénomène chez les immigrants du même âge.

Comme les moins de 60 ans tirent surtout leurs revenus d'un emploi, et les plus de 60 ans de régimes de retraite, la population sera divisée entre ces deux groupes pour les besoins de l'analyse ci-après.

### Personnes de moins de 60 ans

Le tableau 1 répartit le revenu total des moins de 60 ans, en 2003, selon les différentes catégories. Les revenus provenant du marché du travail et, de façon plus précise, les revenus d'emploi, constituent la plus grande part du revenu total des immigrants et des non-immigrants. En 2003, les revenus d'emploi représentaient environ 90 % du revenu total des non-immigrants, des immigrants de la catégorie économique<sup>23</sup> et des immigrants de la catégorie du regroupement familial<sup>24</sup>. Dans le cas des réfugiés<sup>25</sup>, le revenu d'emploi était aussi la principale source de revenu, mais dans une proportion (84 %) légèrement inférieure à celle des autres catégories. La proportion des revenus provenant d'un travail indépendant (de 6 % à 7 %) et des prestations d'assurance-emploi (de 2 % à 3 %) était grosso modo la même pour les non-immigrants et les quatre catégories d'immigrants. Cependant, la part que l'aide sociale représente du revenu des réfugiés est supérieure de 4 % à celle qu'elle représente du revenu des immigrants des autres catégories et des non-immigrants<sup>26</sup>.

---

<sup>22</sup> Voir le tableau A3 de l'annexe pour la répartition des revenus d'emploi et des revenus provenant de régime de retraite selon l'âge.

<sup>23</sup> En 2003, les demandeurs principaux de la catégorie économique représentaient 22,2 % des immigrants de moins de 60 ans, et les conjoints et personnes à charge de cette catégorie, 22,8 %.

<sup>24</sup> En 2003, les immigrants de la catégorie du regroupement familial représentaient 31,4 % des immigrants de moins de 60 ans.

<sup>25</sup> En 2003, les réfugiés représentaient 16,1 % des immigrants de moins de 60 ans.

<sup>26</sup> Remarque : Le gouvernement fédéral gère le Programme d'aide au rétablissement (PAR), connu autrefois sous le nom de Programme d'aide à l'adaptation (PAA), qui vient s'ajouter aux programmes d'aide sociale gérés par les provinces. Le PAR est un programme de soutien du revenu dans le cadre duquel on verse des prestations aux réfugiés pris en charge par le gouvernement au cours de l'année suivant l'admission. Aux fins de l'impôt, il n'y a pas de différence entre le revenu provenant du PAR et le revenu provenant d'autres programmes d'aide sociale. Par conséquent, on peut s'attendre à un taux de recours à « l'aide sociale » plus élevé chez les réfugiés pris en charge par le gouvernement au cours de l'année suivant l'admission, puisque les prestations du PAR sont incluses dans celles-ci. Cela contribue à l'augmentation de la moyenne pour l'ensemble des réfugiés, comme le montre le tableau 1.

**Tableau 1 : Composition du revenu total des moins de 60 ans selon la catégorie d'immigrants, année d'imposition 2003**

	Non-immigrants	Catégorie économique - DP	Catégorie économique - CPC	Catégorie du regroupement familial	Réfugiés
<b>Revenu tiré du marché du travail</b>					
			(%)		
Revenus d'emploi	88	89	89	88	84
Revenus d'un travail indépendant	7	7	7	6	7
Prestations d'assurance-emploi	2	2	2	3	3
Suppléments provinciaux (y compris l'aide sociale)	1	1	1	1	5
Revenu total tiré du marché du travail	98	99	99	99	99
<b>Revenus de retraite</b>					
			(%)		
Régime de pensions du Canada et Régime de rentes du QC	1	0	0	0	0
Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)	1	1	1	1	1
Régime de retraite complémentaire	0	0	0	0	0
Sécurité de la vieillesse (SV)	0	0	0	0	0
Supplément de revenu garanti (SRG) et Allocation	0	0	0	0	0
Revenu de retraite total	2	1	1	1	1
<b>REVENU TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source: DAL, Statistique Canada

### Personnes de 60 ans ou plus

Le tableau 2 ventile le revenu total des 60 ans ou plus, en 2003, selon les différentes catégories. Contrairement à ce qui se passe dans le cas des populations plus jeunes, la composition du revenu total des immigrants et des non-immigrants de 60 ans ou plus est très différente. Les non-immigrants de ce groupe d'âge sont ceux qui comptent le plus sur les revenus de retraite : ils en tirent 73 % de leur revenu total. Les régimes de retraite complémentaires, le RPC et le RRQ forment les parts les plus importantes du revenu de retraite, soit 42 % et 26 %, respectivement. Par ailleurs, 27 % seulement de ce revenu provient de régimes non contributifs : 22 %, dans le cas de la SV, et 5 %, dans le cas du SRG et de l'Allocation. L'autre tranche de 27 % du revenu total provient du marché du travail. Environ 80 % de ce dernier revenu est tiré d'un emploi, et 15 % d'un travail indépendant.

Si l'on considère les revenus des immigrants de 60 ans ou plus, ce sont ceux des immigrants de la catégorie économique<sup>27</sup> qui ressemblent le plus, par leur composition, à ceux des non-immigrants, même si ces immigrants comptent davantage sur les revenus qu'ils tirent du marché du travail. Chez les demandeurs principaux de la catégorie économique, 32 % seulement du revenu total provient de régimes de retraite, soit environ 40 % de moins que chez les non-immigrants. Les conjoints et les personnes à charge de cette catégorie tirent 40 % de leur revenu total de régimes de retraite. Comme les non-immigrants, les immigrants de la catégorie économique tirent une partie importante de leurs revenus de régimes de retraite complémentaires : 44 % chez les demandeurs principaux et 31 % chez les conjoints et les personnes à charge. Ces deux catégories d'immigrants tirent par ailleurs 12 % de leur revenu de retraite du RPC ou du RRQ, soit beaucoup moins que dans le cas des non-immigrants. Cette faible proportion était prévisible, les immigrants ayant eu moins de temps pour travailler au Canada et cotiser à ces régimes. Si l'on considère par ailleurs l'ensemble des immigrants, ce sont ceux de la catégorie économique qui ont proportionnellement tiré le moins de revenus de régimes

<sup>27</sup> En 2003, les demandeurs principaux de la catégorie économique représentaient 12,6 % de la population immigrante âgée de 60 ans ou plus et les conjoints et personnes à charge de cette catégorie, 5,7 %.

de retraite non contributifs; cette proportion est toutefois plus élevée que chez les non-immigrants. Chez les demandeurs principaux de la catégorie économique, 39 % du revenu de retraite provient de régimes non contributifs : 11 % de la SV et 28 % du SRG et de l'Allocation. Chez les conjoints et les personnes à charge de la catégorie économique, les revenus provenant de régimes de retraite non contributifs représentent 50 % du revenu de retraite : 14 % provient de la SV et 36 % du SRG et de l'Allocation. Les immigrants de la catégorie économique comptent davantage sur les revenus provenant du marché du travail que les non-immigrants, mais ce revenu présente une composition semblable : 83 % provient d'un emploi, et 13 % d'un travail indépendant.

**Tableau 2 : Composition du revenu total des 60 ans ou plus, selon la catégorie d'immigrants, année d'imposition 2003**

	Non-immigrants	Catégorie économique - DP	Catégorie économique - CPC	Catégorie du regroupement familial	Réfugiés
<b>Revenu tiré du marché du travail</b>					
			(%)		
Revenus d'emploi	22	56	50	21	36
Revenus d'un travail indépendant	4	9	8	2	3
Prestations d'assurance-emploi	0	1	1	1	1
Suppléments provinciaux (y compris l'aide sociale)	1	2	1	7	21
Revenu total tiré du marché du travail	27	68	60	32	62
<b>Revenus de retraite</b>					
			(%)		
Régime de pensions du Canada et Régime de rentes du QC	19	4	5	3	4
Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)	3	2	3	1	1
Régime de retraite complémentaire	31	14	12	12	2
Sécurité de la vieillesse (SV)	16	4	5	9	6
Supplément de revenu garanti (SRG) et Allocation	4	9	15	43	26
Revenu de retraite total	73	32	40	68	38
REVENU TOTAL	100	100	100	100	100

Source: DAL, Statistique Canada

Les immigrants de la catégorie du regroupement familial<sup>28</sup> tirent 68 % de leur revenu total de régimes de retraite. Cette proportion se rapproche de celle observée chez les non-immigrants; cependant, la composition de ce revenu est très différente. Seulement 5 % des revenus de retraite provient du RPC ou du RRQ, soit moins du cinquième de la proportion observée chez les non-immigrants. Les revenus tirés de régimes de retraite complémentaires représentent 18 % du revenu de retraite, contre 43 % chez les non-immigrants. En ce qui concerne les régimes non contributifs, la SV représente aussi une part moins importante (13 %) pour la catégorie de regroupement familial; cependant, le SRG représente une proportion beaucoup plus importante (63 %) du revenu de retraite de ces immigrants que de celui des non-immigrants. L'autre tranche de 32 % du revenu total provient du marché du travail; cependant, encore une fois, ce revenu est très différent, par sa composition, de celui des non-immigrants. Chez les immigrants de la catégorie du regroupement familial, 65 % seulement du revenu provenant du marché du travail est tiré d'un emploi, soit 15 % de moins que chez les non-immigrants. Le revenu d'un travail indépendant occupe aussi une place moins importante. Les suppléments provinciaux, par contre, représentent une part beaucoup plus importante (35 %) du revenu provenant du marché du travail chez les immigrants de la catégorie du regroupement familial que chez les non-immigrants (2 %).

<sup>28</sup> En 2003, les immigrants de la catégorie du regroupement familial représentaient 66,1 % des immigrants de 60 ans ou plus.

Les réfugiés<sup>29</sup> présentent des caractéristiques particulières sur le plan de la répartition des revenus : 38 % de leur revenu total proviennent de régimes de retraite, et 62 %, du marché du travail. Environ 10 % de leur revenu de retraite viennent du RPC ou du RRQ, et 5 % seulement de régimes de retraite complémentaires – les réfugiés étant, des immigrants de toutes les catégories, ceux qui ont enregistré la proportion la plus faible pour les régimes de retraite complémentaires. Par ailleurs, 82 % de ce revenu proviennent de régimes non contributifs : 15 %, de la SV, et 67 %, du SRG et de l'Allocation. En ce qui concerne le revenu provenant du marché du travail, la majeure partie (58 %) est tirée d'un emploi, et 6 % seulement d'un travail indépendant. Comme chez les immigrants de la catégorie du regroupement familial, une proportion importante (35 %) du revenu provient des suppléments provinciaux.

On a constaté plusieurs différences entre les catégories d'immigrants, mais il faut mentionner que le recours à la SV, au SRG et à l'Allocation chez les immigrants est à l'inverse de ce qu'on observe chez les non-immigrants. De façon plus précise, contrairement à ce que l'on constate chez les non-immigrants, les immigrants tirent une proportion moins importante de leur revenu de retraite de la SV, et une proportion beaucoup plus importante du SRG et de l'Allocation. Pour être admissible à une pension complète de la SV, il faut avoir au moins 65 ans et avoir habité au Canada pendant au moins 40 ans après l'âge de 18 ans. Pour être admissible à une fraction de la pension de la SV, il faut avoir au moins 65 ans et avoir résidé au total pendant au moins dix ans au Canada après l'âge de 18 ans. La personne qui répond à ces critères touche une fraction de la pension de la SV correspondant au quarantième du montant total pour chaque année de résidence au Canada. La grande majorité des immigrants représentés dans la DAL ont habité au Canada pendant moins de 20 ans. Par conséquent, le montant maximum qu'ils peuvent toucher de la SV équivaut à la moitié de la pension moyenne des non-immigrants. C'est ce qui explique pourquoi la SV représente une proportion plus faible du revenu des immigrants que de celui des non-immigrants. Dans le même ordre d'idées, la proportion du revenu des immigrants qui provient du SRG et de l'Allocation est beaucoup plus élevée que chez les non-immigrants. Le SRG est une pension offerte aux personnes qui touchent la SV, mais dont le revenu est tout de même inférieur au montant prévu. Prenons par exemple deux personnes de plus de 65 ans qui touchent le même revenu, mais qui n'ont pas habité le même nombre d'années au Canada. La première, un immigrant qui a accumulé dix années de résidence au Canada, présente une demande de pensions de la SV et reçoit 25 % du montant que touche la deuxième personne, un non-immigrant. Comme les deux personnes continuent de toucher un revenu inférieur au seuil de revenu garanti, elles présentent toutes deux une demande de SRG. Les montants qu'elles doivent toucher, au titre du SRG, pour atteindre le seuil de revenu garanti sont différents. L'immigrant qui reçoit une fraction de la pension de la SV aura besoin d'un supplément plus important pour obtenir le même revenu que le non-immigrant qui touche la pension complète de la SV. C'est pourquoi les immigrants de toutes les catégories recourent davantage au SRG que les non-immigrants<sup>30</sup>.

---

<sup>29</sup> En 2003, les réfugiés représentaient 8 % des immigrants de 60 ans ou plus.

<sup>30</sup> Des recherches antérieures sur les immigrants âgés, fondées sur les données de la BDIM, ont permis de tirer les mêmes conclusions (Dempsey 2005, 2004).

## V. Principales sources de revenu – Contributions au revenu familial

Chez les immigrants et les non-immigrants, l'emploi est la principale source de revenus des jeunes. C'est pourquoi l'analyse qui suit sur les jeunes portera sur les revenus d'emploi. Si la population plus âgée a nettement tendance à toucher des revenus de retraite, aucune source de revenu n'est exclusive à une seule catégorie d'immigrants. Chez les non-immigrants, les revenus provenant d'un régime de retraite contributif représentent la majeure partie du revenu total, mais les prestations de la SV et les revenus d'emploi en représentent aussi une partie non négligeable. Chez les immigrants de la catégorie économique âgés de 60 ans ou plus, les revenus d'emploi sont encore la principale source du revenu total, mais les revenus provenant de régimes de retraite complémentaires ou non contributifs font maintenant de plus en plus souvent partie de l'équation. Chez les immigrants de la catégorie du regroupement familial et les réfugiés, l'emploi procure une part moindre des revenus, tandis que les suppléments provinciaux et les revenus provenant de régimes de retraite non contributifs représentent la principale source de revenu. En raison des différences que présente la composition des revenus de retraite des personnes âgées, l'analyse qui suit de cette population ne peut porter sur une seule source de revenu. En effet, l'analyse portera plutôt sur six des neuf sources de revenu : les revenus d'emploi, les suppléments provinciaux, les prestations du RPC et du RRQ, les régimes de retraite complémentaires, les prestations de la SV et celles du SRG et l'Allocation.

Pour toutes les personnes enregistrées dans la DAL et recevant un revenu d'une source en particulier, il est possible de savoir si elles sont les seules dans leur famille à toucher un revenu provenant de cette source<sup>31</sup>. L'analyse ci-dessous porte sur le nombre de membres d'une famille qui touchent un revenu provenant d'une des sources principales selon leur âge, le type de famille à laquelle ils appartiennent et, s'il y a lieu, la catégorie d'immigrants.

### Personnes de moins de 60 ans

Le tableau 3 porte sur les familles des personnes de moins de 60 ans. Il montre, pour chaque catégorie d'immigrants et pour la population non immigrante, la proportion de personnes qui déclarent des revenus d'emploi, la proportion d'entre elles qui sont les seules à gagner un revenu au sein de leur famille, et la proportion de celles qui peuvent compter sur d'autres membres de la famille. La majorité (78 %) des non-immigrants ayant moins de 60 ans déclarent des revenus d'emploi, 32 % d'entre eux sont les seuls membres de leur famille à toucher un revenu d'emploi, tandis que 68 % peuvent compter sur au moins un autre membre de leur famille. La proportion d'immigrants qui déclarent des revenus d'emploi est plus faible. Dans l'ensemble, 68 % des immigrants de moins de 60 ans déclarent des revenus d'emploi. Comme chez les non-immigrants, la majorité (65 %) des immigrants n'étaient pas les seuls membres de leur famille à toucher des revenus d'emploi. Ces proportions étaient semblables dans toutes les catégories d'immigrants, à une exception près : les réfugiés. Ceux-ci étaient plus nombreux à toucher des revenus d'emploi (74 %), et une plus grande proportion d'entre eux (53 %) étaient les seuls de leur famille à tirer un revenu d'un emploi.

---

<sup>31</sup> Malheureusement, si la personne enregistrée dans la DAL ne reçoit pas de revenu d'une source en particulier, on ne peut savoir si un membre de sa famille reçoit un revenu provenant de cette source.

**Tableau 3 : Proportion des moins de 60 ans touchant des revenus d'emploi selon la catégorie d'immigrants, année d'imposition 2003<sup>32</sup>**

	PROPORTION DE LA POPULATION	PROPORTION DES PERSONNES		
	Personnes touchant un revenu (%)	Seuls membres de la famille touchant un revenu (%)	Autres membres de la famille touchant un revenu (%)	Total
Non-immigrants	78	32	68	100
Immigrants	68	35	65	100
Catégorie économique-DP	69	41	59	100
Catégorie économique-CPC	71	35	65	100
Regroupement familial	67	40	60	100
Réfugiés	75	42	58	100

Source: DAL, Statistique Canada

En 2003, les immigrants de tous les types de familles<sup>33</sup> ont été proportionnellement moins nombreux que les non-immigrants à déclarer des revenus d'emploi. Un pourcentage plus faible de ceux ayant déclaré un revenu d'emploi pouvait compter sur la contribution d'autres membres de la famille. Chez les immigrants, 73 % des hommes mariés avaient déclaré des revenus d'emploi et près des trois quarts d'entre eux n'étaient pas les seuls de leur famille à avoir un revenu. La majorité (74 %) des immigrants vivant seuls ont également déclaré des revenus d'emploi. Plus de 75 % des enfants d'immigrants ont déclaré des revenus d'emploi, mais 86 % de ceux-ci n'étaient pas les seuls de leur famille à avoir un revenu. Par rapport aux immigrants mariés de sexe masculin, une plus petite proportion (63 %) des immigrantes mariées ont déclaré des revenus d'emploi et une plus grande proportion (83 %) d'entre elles n'étaient pas les seules à toucher des revenus au sein de leur famille. Le pourcentage d'immigrants chefs de famille monoparentale ayant touché des revenus d'emploi est semblable à celui des immigrantes mariées (64 %), mais moins de 20 % de ces chefs de famille monoparentale pouvaient compter sur un autre revenu d'emploi au sein de leur famille.

Chez les non-immigrants, le pourcentage des personnes des divers types de famille à avoir déclaré des revenus d'emploi est semblable à celui observé chez les immigrants. Une forte proportion (83 %) des non-immigrants mariés de sexe masculin ont déclaré des revenus d'emploi : 10 % de plus que les immigrants mariés de sexe masculin. Chez les non-immigrants, les hommes mariés ayant déclaré des revenus d'emploi ont été en proportion plus nombreux (83 %) que leurs homologues parmi les immigrants à n'avoir pas été les seuls, au sein de leur famille, à avoir déclaré ce type de revenu. Un pourcentage légèrement plus élevé (77 %) de non-immigrants vivant seuls touchent des revenus d'emploi par rapport aux immigrants, et une plus grande part des enfants de non-immigrants (85 %) déclarent des revenus d'emploi en comparaison des enfants d'immigrants. Comme pour ces derniers, la majorité des enfants de non-immigrants qui déclarent des revenus d'emploi ne sont pas les seuls à en déclarer au sein de leur famille. Si on les compare à la population immigrante correspondante, les non-immigrantes

<sup>32</sup> Le tableau A4 de l'annexe présente des renseignements semblables, mais selon la situation de famille. En 2003, chez les non-immigrants de moins de 60 ans : 60 % étaient mariés, 16 % étaient des enfants, 7 % étaient chefs de famille monoparentale et 17 % étaient des personnes vivant seules. Chez les immigrants de 60 ans et moins : 70 % étaient mariés, 11 % étaient des enfants, 6 % étaient chefs de famille monoparentale et 13 % étaient des personnes vivant seules.

<sup>33</sup> Retournez à la figure 4 pour connaître les types de famille.

mariées sont 10 % plus nombreuses à déclarer des revenus d'emploi. À l'instar des immigrantes mariées, les non-immigrantes mariées ont été en proportion moins nombreuses (66 %) que les non-immigrants mariés de sexe masculin à avoir déclaré des revenus d'emploi. Par ailleurs, une plus grande part (87 %) de ces non-immigrantes mariées ayant déclaré des revenus pouvait compter sur la contribution d'au moins un autre membre de leur famille. Comparativement aux immigrants qui se trouvent dans la même situation, les non-immigrants qui sont chefs de famille monoparentale ont été en proportion plus nombreux à déclarer des revenus d'emploi (71 %), et, dans le cas de ces derniers, à n'être pas les seuls à avoir un revenu au sein de leur famille.

#### Personnes de 60 ans ou plus

Le tableau 4 porte sur les familles des personnes de 60 ans ou plus. Pour chaque catégorie d'immigrants et pour la population non immigrante, il indique le pourcentage des personnes ayant déclaré des revenus d'emploi en 2003, la proportion d'entre elles qui sont les seules à gagner un revenu au sein de leur famille, et la part de celles qui peuvent compter sur d'autres membres de la famille. Les proportions sont semblables pour les immigrants et les non-immigrants : dans chaque groupe, la majorité (85 %) ne touche pas de revenus d'emploi. Des 15 % restants dans chaque groupe, 50 % sont les seuls membres de leur famille à contribuer au revenu d'emploi familial et 50 % peuvent compter sur l'aide d'au moins un autre membre de leur famille. Le groupe des demandeurs principaux de la catégorie économique, bien que peu nombreux, s'écarte de la moyenne : une plus grande proportion (30 %) des 60 ans ou plus de ce groupe déclarent des revenus d'emploi, et la majorité d'entre eux ne sont pas les seuls à contribuer au revenu familial.

Chez les 60 ans ou plus, presque autant d'immigrants que de non-immigrants ont déclaré des revenus d'emploi, et cela quel que soit le type de famille. On constate aussi, au sein des deux groupes, des proportions relatives très semblables pour tous les types de famille. Dans les deux cas, les hommes mariés sont en proportion les plus nombreux à déclarer des revenus d'emploi : 24 % chez les immigrants et 22 % chez les non-immigrants. Les femmes mariées se classent deuxièmes : 14 % chez les immigrantes et 16 % chez les non-immigrantes. Les personnes de 60 ans ou plus qui sont chefs de famille monoparentale ou qui vivent seules sont les moins susceptibles d'avoir des revenus d'emploi.

**Tableau 4 : Proportion des 60 ans ou plus touchant des revenus d'emploi selon la catégorie d'immigrants, année d'imposition 2003<sup>34</sup>**

	PROPORTION DE LA POPULATION	PROPORTION DES PERSONNES		
	Personnes touchant un revenu (%)	Seuls membres de la famille touchant un revenu (%)	Autres membres de la famille touchant un revenu (%)	Total
Non-immigrants	15	54	46	100
Immigrants	15	48	52	100
Catégorie économique-DP	30	41	59	100
Catégorie économique-CPC	12	53	47	100
Regroupement familial	17	44	56	100
Réfugiés	15	59	41	100

Source: DAL, Statistique Canada

**Tableau 5 : Pourcentage des 60 ans ou plus touchant des suppléments provinciaux selon la catégorie d'immigrants, année d'imposition 2003<sup>35</sup>**

	PROPORTION DE LA POPULATION	PROPORTION DES PERSONNES		
	Personnes touchant un revenu (%)	Seuls membres de la famille touchant un revenu (%)	Autres membres de la famille touchant un revenu (%)	Total
Non-immigrants	5	86	14	100
Immigrants	22	77	23	100
Catégorie économique-DP	10	92	8	100
Catégorie économique-CPC	23	75	25	100
Regroupement familial	46	80	20	100
Réfugiés	13	83	17	100

Source: DAL, Statistique Canada

Le tableau 5 montre, pour chaque catégorie d'immigrants et pour la population non immigrante, la proportion des personnes touchant un revenu d'emploi, et la part de celles-ci qui sont les seules à avoir un revenu au sein de leur famille<sup>36</sup>. En 2003, les proportions d'immigrants et de non-immigrants qui touchaient des suppléments provinciaux étaient très différentes. Seulement 5 % des non-immigrants ont déclaré des revenus provenant de suppléments provinciaux, tandis que la proportion moyenne chez les immigrants était de 22 %. Une part beaucoup plus faible des demandeurs principaux de la catégorie économique (10 %) et des réfugiés (13 %) ont déclaré des suppléments provinciaux, mais les immigrants de la catégorie du

<sup>34</sup> Le tableau A5 de l'annexe présente des renseignements semblables, mais selon les types de famille. En 2003, les immigrants et les non-immigrants de 60 ans ou plus se répartissent de la même façon selon le type de famille : 63 % sont mariés, aucun n'est un enfant, 4 % sont chefs de famille monoparentale et 33 % sont des personnes vivant seules.

<sup>35</sup> Le tableau A6 de l'annexe présente des renseignements semblables, mais selon les types de famille.

<sup>36</sup> Les familles touchant des prestations d'aide sociale devraient former la majorité de cette population. Comme l'aide sociale fait l'objet d'une seule déclaration par famille, il ne peut y avoir plus d'un membre par famille qui en bénéficie. Cependant, en plus de l'aide sociale, d'autres suppléments provinciaux sont inscrits à la même ligne du formulaire de déclaration de revenus. Pour cette raison, il est possible qu'une famille compte plus d'un membre qui touche des suppléments provinciaux.

regroupement familial, qui constituent la majorité des immigrants de 60 ans ou plus, ont été beaucoup plus nombreux à en déclarer (46 %).

Les proportions d'immigrants et de non-immigrants qui déclarent des suppléments provinciaux varient également selon les types de famille. Les immigrants mariés ont déclaré des suppléments provinciaux (17 % d'hommes, et 13 % de femmes) dans des proportions plus importantes que les non-immigrants mariés (3 % d'hommes, et 2 % de femmes). Cependant, ce sont les personnes vivant seules et les chefs de famille monoparentale qui diffèrent le plus de leurs homologues non immigrants. En effet, un tiers ou plus de ces personnes déclarent des revenus provenant de suppléments provinciaux, contre seulement 10 % des non-immigrants ayant les mêmes caractéristiques.

Comme nous l'avons vu précédemment, les revenus de retraite forment une grande partie des revenus des immigrants et des non-immigrants de 60 ans ou plus. Les tableaux 6 à 9 indiquent la proportion des immigrants des diverses catégories qui déclarent des revenus provenant des quatre principales sources de revenus de retraite. Le tableau 6 indique la proportion des personnes qui ont touché des prestations du RPC ou du RRQ en 2003 et combien étaient les seuls à en toucher au sein de leur famille. Il y a d'importantes différences entre les proportions d'immigrants et de non-immigrants qui touchent des prestations du RPC et du RRQ. Plus de 80 % des non-immigrants ont déclaré des prestations du RPC ou du RRQ, et près de la moitié d'entre eux en ont compté au moins un prestataire parmi les membres de leur famille. En revanche, seulement 27 % des immigrants ont déclaré des prestations du RPC ou du RRQ, et seulement 40 % d'entre eux pouvaient compter sur la contribution d'autres personnes au sein de leur famille. Pour chaque catégorie, les résultats sont sensiblement les mêmes sauf pour les demandeurs principaux de la catégorie économique qui sont plus nombreux (36 %) à toucher des prestations du RPC ou du RRQ. Ces résultats ne sont pas surprenants si l'on considère que le RPC et le RRQ sont des régimes de retraite contributifs qui sont liés aux revenus cumulatifs. Même s'il n'existe aucune disposition spéciale pour les immigrants, le montant de leurs prestations est directement lié à la durée de la période pendant laquelle ils ont travaillé au Canada. En général, les non-immigrants de 60 ans ou plus, ayant bénéficié de plus d'années que les immigrants pour cotiser au RPC et au RRQ, reçoivent des prestations plus importantes. De plus, comme nous l'avons vu précédemment, une part plus importante d'immigrants (surtout les demandeurs principaux de la catégorie économique) que de non-immigrants travaillent après l'âge de 60 ans, ce qui a pour effet de différer le versement de leurs prestations du RPC et du RRQ.

**Tableau 6 : Proportion des 60 ans ou plus touchant des prestations du RPC ou du RRQ selon la catégorie d'immigrants, année d'imposition 2003<sup>37</sup>**

	PROPORTION DE LA POPULATION	PROPORTION DES PERSONNES		
	Personnes touchant un revenu (%)	Seuls membres de la famille touchant un revenu (%)	Autres membres de la famille touchant un revenu (%)	Total
Non-immigrants	82	53	47	100
Immigrants	28	62	38	100
Catégorie économique-DP	37	69	31	100
Catégorie économique-CPC	26	60	40	100
Regroupement familial	27	67	33	100
Réfugiés	26	77	23	100

Source: DAL, Statistique Canada

Pour tous les types de famille, les non-immigrants sont en proportion deux fois plus nombreux que les immigrants à toucher des prestations du RPC et du RRQ. Chez les non-immigrants, les hommes mariés, les personnes vivant seules et les chefs de famille monoparentale sont les plus susceptibles de toucher des prestations du RPC ou du RRQ, dans des proportions respectives de 87 %, 87 % et 84 %. De plus, 64 % des non-immigrants mariés de sexe masculin et 10 % des chefs de famille monoparentale comptent au moins une autre personne au sein de leur famille qui déclare des revenus. Les non-immigrantes mariées forment le groupe qui touche le moins de prestations du RPC et du RRQ (78 %), mais elles sont le plus susceptibles d'avoir dans leur famille au moins une personne ayant des revenus.

Chez les immigrants, les hommes mariés sont aussi plus nombreux, mais seulement un peu plus nombreux, à déclarer des prestations du RPC et du RRQ : 31 %. Par ailleurs, moins de la moitié d'entre eux ont, dans leur famille, au moins une personne ayant des revenus; cette proportion est beaucoup moins importante que celle observée chez leurs homologues parmi les non-immigrants. Les immigrantes mariées, les immigrants vivant seuls et les immigrants chefs de famille monoparentale suivent de près, puisque ces catégories affichent une proportion semblable à celle des hommes mariés (environ 27 %). Les immigrantes mariées, comme leurs homologues non immigrantes, sont les plus susceptibles de compter, au sein de leur famille, au moins une autre personne ayant des revenus tandis que, contrairement aux chefs de famille monoparentale non immigrants, la totalité des immigrants qui sont chefs de famille monoparentale et qui touchent des prestations du RPC ou du RRQ sont les seuls membres de leur famille à avoir de tels revenus.

Le tableau 7 montre, pour chaque catégorie d'immigrants, le pourcentage de personnes ayant déclaré un revenu provenant de régimes de retraite complémentaires en 2003 et la proportion d'entre elles qui étaient les seules de leur famille à avoir des revenus. Beaucoup plus de non-immigrants (51 %) que d'immigrants (12 %) déclarent des revenus provenant de régimes de retraite complémentaires, et la majorité d'entre eux sont les seuls membres de leur famille à toucher ce type de revenus. Les réfugiés et les demandeurs principaux de la catégorie économique sont ceux qui touchent le plus de revenus provenant de régimes de retraite complémentaires (23 % et 19 %, respectivement), tandis que les immigrants de la catégorie du regroupement familial sont ceux qui en touchent le moins (5 %).

<sup>37</sup> Le tableau A7 de l'annexe présente des renseignements semblables, mais selon les types de famille.

**Tableau 7 : Proportion des 60 ans ou plus bénéficiant de régimes de retraite complémentaires selon la catégorie d'immigrants, année d'imposition 2003<sup>38</sup>**

	PROPORTION DE LA POPULATION	PROPORTION DES PERSONNES		
	Personnes touchant un revenu (%)	Seuls membres de la famille touchant un revenu (%)	Autres membres de la famille touchant un revenu (%)	Total
Non-immigrants	51	63	37	100
Immigrants	12	66	34	100
Catégorie économique-DP	19	75	25	100
Catégorie économique-CPC	10	63	37	100
Regroupement familial	5	79	21	100
Réfugiés	23	66	34	100

Source: DAL, Statistique Canada

Les non-immigrants, quel que soit le type de famille auquel ils appartiennent, sont beaucoup plus susceptibles de bénéficier de régimes de retraite complémentaires que leurs homologues immigrants. C'est chez les hommes mariés des deux groupes que l'on observe la plus forte proportion de prestataires de régimes de retraite complémentaires, mais cette proportion est de 63 % chez les non-immigrants, et de seulement 14 % chez les immigrants. Chez les immigrants et les non-immigrants, un peu plus de la moitié des hommes mariés qui déclarent ce type de revenu sont les seuls à contribuer au revenu familial. Les immigrants vivant seuls arrivent deuxièmes (12 %) pour ce qui est de la proportion des personnes à bénéficier du RPC ou du RRQ, mais la proportion des non-immigrants à cet égard est encore une fois plus importante (51 %). Les femmes mariées et les chefs de famille monoparentale des deux populations sont les moins susceptibles de bénéficier d'un régime de retraite complémentaire : moins de 50 %, dans le cas des non-immigrants, et moins de 10 % dans celui des immigrants. Chez les non-immigrants et les immigrants, les femmes mariées sont les moins susceptibles d'être les seules à avoir un revenu au sein de leur famille : 80 % ou plus de celles qui déclarent bénéficier de régimes de retraite complémentaires comptent au sein de leur famille au moins une autre personne ayant un revenu.

Le tableau 8.1 montre, pour chaque catégorie d'immigrants, la proportion de personnes qui ont touché des prestations de la SV en 2003 et la part de ces personnes qui étaient les seules au sein de leur famille à avoir des revenus de ce type. Plus des trois quarts des non-immigrants ont déclaré des prestations de la SV contre un peu plus de la moitié des immigrants. Si l'on considère les obligations de résidence assorties à la SV, il n'est pas étonnant que moins d'immigrants aient touché ces prestations. En 2003, seulement 60 % des immigrants enregistrés dans la DAL respectaient l'obligation de résidence de la SV<sup>39</sup>. Comme le montre le tableau 8.2, lorsque l'on tient uniquement compte de ceux qui respectent l'obligation de résidence, les résultats sont sensiblement les mêmes que dans le cas de la population non immigrante. Ce tableau indique que 70 % des immigrants de 60 ans ou plus qui respectent l'obligation de résidence touchent des

<sup>38</sup> Le tableau A8 de l'annexe présente des renseignements semblables, mais selon les types de famille.

<sup>39</sup> Aux fins de la présente analyse, on considère que les personnes de 60 ans ou plus qui sont admises au pays depuis au moins dix ans respectent les obligations de résidence de la SV. Il s'agit peut-être d'une légère sous-estimation du nombre réel de personnes admissibles aux prestations de la SV puisqu'on ne tient pas compte ici de la résidence temporaire, qui peut être prise en compte dans la durée de résidence lors de la présentation d'une demande de prestations de la SV.

prestations de la SV, et que 43 % d'entre eux ne sont pas les seuls membres de leur famille à en bénéficier. On peut cependant noter quelques différences entre les catégories d'immigrants. Le groupe des conjoints et personnes à charge de la catégorie économique est celui qui compte la plus forte proportion de prestataires de la SV (86 %); 44 % d'entre eux peuvent par ailleurs compter sur les revenus d'au moins un autre membre de leur famille. Les demandeurs principaux de la catégorie économique et les immigrants de la catégorie du regroupement familial comptent cependant moins de prestataires de la SV : 45 % et 56 %, respectivement. De plus, une proportion plus faible de demandeurs principaux de la catégorie économique compte d'autres bénéficiaires de la SV au sein de leur famille.

Même si les immigrants sont proportionnellement moins nombreux que les non-immigrants à déclarer des prestations de la SV, les deux groupes affichent, selon le type de famille, des proportions relatives presque identiques à cet égard. Dans les deux cas, les personnes vivant seules sont les plus nombreuses à toucher des prestations de la SV : plus de 80 %. Les chefs de famille monoparentale suivent de près : 80 % des non-immigrants et 75 % des immigrants touchent ces prestations. Les personnes mariées des deux populations sont le moins susceptibles de déclarer des prestations de la SV, mais elles sont quand même nombreuses à en toucher : environ 65 % des immigrants et 70 % des non-immigrants. De plus, chez les deux populations, les femmes mariées sont plus susceptibles que les hommes mariés de compter, dans leur famille, au moins une personne ayant ce type de revenus. Plus de 90 % des femmes mariées touchent des prestations de la SV tandis que cette proportion est des deux tiers environ chez les hommes mariés.

**Tableau 8.1 : Proportion des 60 ans ou plus touchant des prestations de la SV selon la catégorie d'immigrants, année d'imposition 2003**

	PROPORTION DE LA POPULATION	PROPORTION DES PERSONNES		
	Personnes touchant un revenu (%)	Seuls membres de la famille touchant un revenu (%)	Autres membres de la famille touchant un revenu (%)	Total
Non-immigrants	73	53	47	100
Immigrants	47	57	43	100
Catégorie économique-DP	38	69	31	100
Catégorie économique-CPC	50	56	44	100
Regroupement familial	44	67	33	100
Réfugiés	57	56	44	100

Source: DAL, Statistique Canada

**Tableau 8.2 : Proportion des 60 ans ou plus qui, respectant l'obligation de résidence, touchent des prestations de la SV selon la catégorie d'immigrants, année d'imposition 2003<sup>40</sup>**

	PROPORTION DE LA POPULATION	PROPORTION DES PERSONNES		
	Personnes touchant un revenu (%)	Seuls membres de la famille touchant un revenu (%)	Autres membres de la famille touchant un revenu (%)	Total
Non-immigrants	73	52	48	100
Immigrants	70	57	43	100
Catégorie économique-DP	45	67	33	100
Catégorie économique-CPC	84	55	45	100
Regroupement familial	56	66	34	100
Réfugiés	67	55	45	100

Source: DAL, Statistique Canada

Comme le SRG prévoit les mêmes conditions que la SV en matière de résidence, il est plus judicieux de tenir compte des immigrants qui sont admissibles pour comparer les proportions d'immigrants et de non-immigrants qui reçoivent des prestations du SRG ou l'Allocation. Le tableau 9 montre, pour chaque catégorie d'immigrants, le pourcentage des personnes (respectant l'obligation de résidence) qui ont touché des prestations du SRG ou l'Allocation en 2003 et la proportion d'entre elles qui contribuaient seules au revenu familial. La proportion d'immigrants qui déclarent des prestations du SRG ou l'Allocation (63 %) est beaucoup plus grande que celle des non-immigrants (29 %). Comme nous l'avons vu précédemment, cela peut être dû au fait que, en moyenne, les immigrants reçoivent moins de prestations de la SV (à cause de leur courte période de résidence au Canada) que les non-immigrants, et ont ainsi davantage besoin des prestations du SRG. Les demandeurs principaux de la catégorie économique affichent la plus faible proportion de prestataires du SRG ou de l'Allocation (32 %), tandis que les conjoints et les personnes à charge de cette catégorie présentent la plus grande proportion (80 %). Fait encore plus important, la majorité des immigrants de la catégorie du regroupement familial, le groupe le plus important de cette population, touchent des prestations du SRG ou l'Allocation, et près de 60 % d'entre eux comptent, dans leur famille, d'autres personnes qui en bénéficient.

<sup>40</sup> Le tableau A9 de l'annexe présente des renseignements semblables, mais selon les types de famille.

**Tableau 9 : Proportion des 60 ans ou plus qui, respectant l'obligation de résidence, touchent des prestations du SRG ou l'Allocation selon la catégorie d'immigrants, année d'imposition 2003<sup>41</sup>**

	PROPORTION DE LA POPULATION	PROPORTION DES PERSONNES		
	Personnes touchant un revenu (%)	Seuls membres de la famille touchant un revenu (%)	Autres membres de la famille touchant un revenu (%)	Total
Non-immigrants	29	64	36	100
Immigrants	63	52	48	100
Catégorie économique-DP	33	55	45	100
Catégorie économique-CPC	80	54	46	100
Regroupement familial	55	58	42	100
Réfugiés	46	54	46	100

Source: DAL, Statistique Canada

Les immigrants de tous les types de famille sont plus susceptibles de toucher des prestations du SRG et l'Allocation que leurs homologues non immigrants, mais les proportions relatives pour chaque type de famille sont encore une fois semblables. Chez les deux populations, les chefs de famille monoparentale et les personnes vivant seules affichent les plus fortes proportions de prestataires du SRG ou de l'Allocation. Chez les immigrants, 76 % des personnes vivant seules et 72 % des chefs de famille monoparentale déclarent ces prestations, tandis que chez les populations non immigrantes correspondantes, ces proportions sont de 45 % et de 50 %, respectivement. Les personnes mariées des deux populations sont moins susceptibles que les personnes des deux autres types de famille de toucher des prestations du SRG ou l'Allocation, mais la différence est moins marquée dans le cas des immigrants. Chez ces derniers, en effet, 53 % des hommes mariés et 65 % des femmes mariées touchent des prestations du SRG et l'Allocation, contre 22 % et 19 % respectivement chez leurs homologues non immigrants. Chez les deux populations, les femmes mariées qui déclarent des prestations du SRG ou l'Allocation sont plus susceptibles que les hommes mariés d'en compter au moins un autre prestataire au sein de leur famille.

<sup>41</sup> Le tableau A10 de l'annexe présente des renseignements semblables, mais selon les types de famille.

## VI. Principales sources de revenus – Revenu moyen et contribution au revenu familial

Bien qu'il soit utile de connaître le nombre de personnes qui procurent un certain revenu à la famille, il convient de prendre d'autres points en considération lorsque l'on compare le revenu familial des immigrants et des non-immigrants. Il faut aussi connaître le montant du revenu déclaré par l'intéressé ainsi que la contribution de celui-ci au revenu familial. Tout bien considéré, une famille dont un membre a des revenus d'emploi de 50 000 \$ est aussi bien nantie qu'une famille dont deux membres ont chacun des revenus d'emploi de 25 000 \$.

La présente section apporte deux précisions importantes au sujet des principales sources de revenus examinées dans la section précédente : le montant annuel moyen déclaré par personne; la contribution moyenne au revenu familial. Ces deux renseignements permettent de calculer le montant moyen déclaré par famille. Prenons le cas, par exemple, d'une personne qui déclare un revenu d'emploi moyen de 20 000 \$ représentant 65 % du revenu d'emploi de la famille (les autres membres de la famille assurant les 35 % restants). Le revenu d'emploi moyen de cette famille est donc d'environ 30 750 \$ (les autres membres de la famille apportant environ 10 750 \$).

### Personnes de moins de 60 ans

Le tableau 10 présente deux renseignements pertinents concernant les revenus d'emploi des immigrants et des non-immigrants de moins de 60 ans. Il indique plus précisément le revenu d'emploi moyen et la part du revenu d'emploi familial qu'il représente. En moyenne, les non-immigrants touchent des revenus d'emploi plus élevés que les immigrants. En 2003, la moyenne des revenus d'emploi des immigrants (28 856 \$) était d'environ 6 700 \$ inférieure à celle des non-immigrants. En outre, les revenus d'emploi des immigrants forment une part plus importante du revenu d'emploi familial que dans le cas des non-immigrants. Ainsi, les immigrants ont un revenu d'emploi familial moyen inférieur à celui des non-immigrants.

Même si, en moyenne, les demandeurs principaux de la catégorie économique touchent des revenus d'emploi plus élevés que ceux des non-immigrants, ces revenus constituent une plus grande part du revenu d'emploi familial (75 % en 2003). En conséquence, le revenu d'emploi familial moyen des demandeurs principaux de la catégorie économique est également moins élevé que celui des familles non immigrantes. Chez les conjoints et personnes à charge de la catégorie économique, les données sont légèrement différentes, mais le résultat est le même. Les revenus d'emploi moyens de ce groupe constituent une plus faible proportion du revenu d'emploi familial que ce n'est le cas pour leurs homologues non immigrants; cependant, la moyenne de ces revenus d'emploi est beaucoup moins élevée que celle des non-immigrants. Ainsi, leurs revenus familiaux sont aussi moins élevés que ceux de leurs homologues non immigrants. Chez les immigrants de la catégorie du regroupement familial et les réfugiés, le revenu d'emploi moyen est encore plus bas, et sa proportion du revenu familial est encore plus importante que chez les non-immigrants. En conséquence, le revenu d'emploi familial moyen de ces deux catégories est également inférieur à la moyenne affichée par les familles non immigrantes.

**Tableau 10 : Revenu d'emploi moyen des moins de 60 ans et pourcentage du revenu d'emploi familial qu'il représente selon la catégorie d'immigrants, pour certaines années d'imposition<sup>42</sup>**

	1985	1990	1995	2000	2003
<b>Revenu d'emploi moyen (en dollars de 2003)</b>					
Non-immigrants	31 094	32 188	32 630	35 560	35 574
Immigrants	22 592	23 936	24 253	28 645	28 856
Catégorie économique-DP	37 022	36 033	37 238	42 566	41 098
Catégorie économique-CPC	16 627	18 234	18 974	22 118	22 759
Regroupement familial	17 748	21 029	21 168	25 477	26 243
Réfugiés	19 380	21 247	22 590	26 098	26 140
<b>Pourcentage du revenu d'emploi familial (%)</b>					
Non-immigrants	66	64	65	63	61
Immigrants	69	69	69	66	65
Catégorie économique-DP	82	78	77	76	75
Catégorie économique-CPC	45	49	52	51	51
Regroupement familial	61	64	67	65	64
Réfugiés	74	73	74	69	68

Source: DAL, Statistique Canada

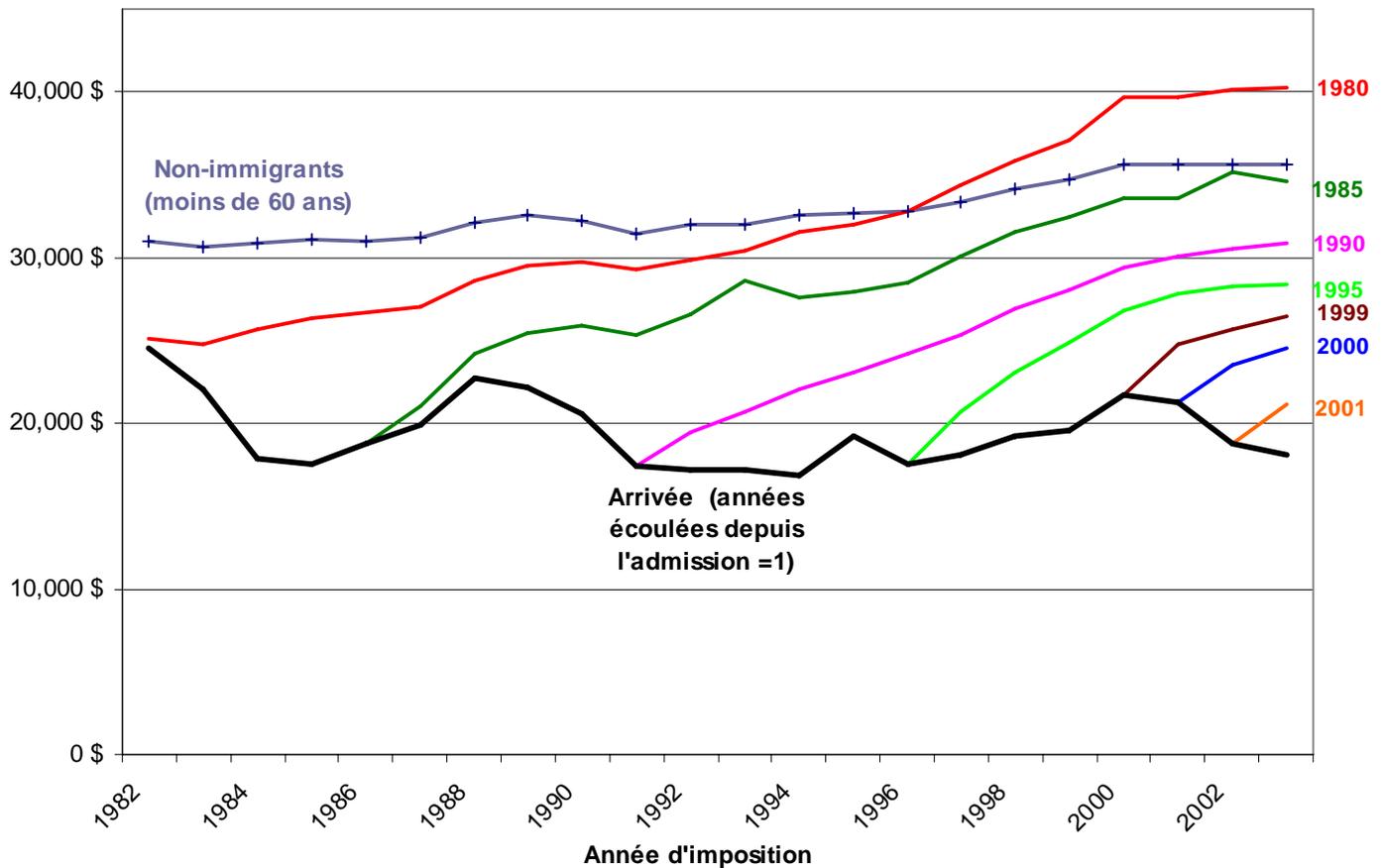
En 2003, la moyenne du revenu d'emploi des non-immigrants de moins de 60 ans, de tous les types de famille, était beaucoup plus élevée que celle des immigrants, sauf pour les personnes répondant à la définition d'« enfant ». Les enfants des deux populations ont déclaré des revenus d'emploi de 15 294 \$ (immigrants) et de 14 627 \$ (non-immigrants); les revenus moyens des enfants d'immigrants ont représenté une part légèrement plus grande du revenu familial (36 %) que celle des enfants de non-immigrants (30 %). Les hommes mariés des deux populations ont déclaré les revenus d'emploi les plus élevés de tous les types de famille (54 793 \$ pour les non-immigrants et 39 389 \$ pour les immigrants), ces revenus représentant un peu moins de 70 % du revenu d'emploi familial. Les immigrantes et les non-immigrantes mariées ont touché des revenus d'emploi beaucoup moins élevés (30 703 \$ chez les non-immigrantes et 23 755 \$ chez les immigrantes), et leurs revenus comptent pour moins de la moitié du revenu d'emploi familial. Les chefs de famille monoparentale et les personnes vivant seules des deux populations ont des revenus d'emploi égaux ou légèrement supérieurs à ceux des femmes mariées. Cependant, puisque les personnes vivant seules sont les seules à contribuer à leur revenu familial et que seule une faible proportion des chefs de famille monoparentale peuvent compter sur des revenus supplémentaires au sein de leur famille, le revenu d'emploi familial moyen de ces deux types de famille est moins élevé que celui des femmes mariées.

Il est important de souligner que les revenus d'emploi moyens indiqués dans le tableau 10 seraient très différents si on les avait présentés selon le nombre d'années écoulées après l'admission. La figure 6 montre la corrélation entre le revenu d'emploi moyen et le nombre d'années écoulées depuis l'admission. La ligne plutôt droite qui fluctue aux alentours des 20 000 \$ représente les revenus d'emploi des immigrants de moins de 60 ans, un an après l'admission. Les lignes qui partent de la première, et qui se dirigent vers le coin supérieur droit, indiquent le revenu d'emploi moyen au fil des ans selon l'année d'admission des immigrants. Chez les immigrants qui viennent tout juste d'être admis, le revenu d'emploi moyen est

<sup>42</sup> Le tableau A11 de l'annexe présente des renseignements semblables, mais selon les types de famille.

beaucoup moins élevé que celui indiqué dans le tableau 10. En fait, il faut environ dix ans, en moyenne, pour qu'un immigrant atteigne le revenu d'emploi de 28 856 \$ indiqué dans le tableau 10. De plus, la proportion du revenu familial que représente le revenu d'emploi des immigrants de fraîche date est plus élevée. Ainsi, le revenu d'emploi familial moyen des immigrants de fraîche date est aussi moins élevé que celui indiqué dans le tableau 10.

**Figure 6 : Revenu d'emploi moyen (en dollars de 2003) des immigrants de moins de 60 ans selon l'année d'admission, 1982-2003**



Source: DAL, Statistique Canada

### Personnes de 60 ans ou plus

Le tableau 11 présente, pour les immigrants et les non-immigrants de 60 ans ou plus, le revenu d'emploi moyen et la proportion du revenu d'emploi familial qu'il représente. Comme chez les moins de 60 ans, les immigrants de 60 ans ou plus ont un revenu d'emploi moyen inférieur à celui des non-immigrants. Encore une fois, cette situation vaut pour toutes les catégories d'immigrants, sauf celle des demandeurs principaux de la catégorie économique, dont le revenu d'emploi moyen (40 548 \$ en 2003) était supérieur à celui des non-immigrants d'environ 7 000 \$. Le revenu d'emploi des demandeurs principaux de la catégorie économique représente une proportion moindre du revenu d'emploi familial que celui des non-immigrants. Les demandeurs principaux de la catégorie économique de 60 ans ou plus affichent donc un revenu d'emploi familial moyen supérieur à celui des non-immigrants. Ce sont les immigrants de

la catégorie du regroupement familial qui affichent le revenu d'emploi moyen le plus faible (15 682 \$ en 2003); celui-ci représente 75 % du revenu d'emploi familial. Les immigrants de la catégorie du regroupement familial déclarent donc aussi le revenu d'emploi familial le moins élevé.

Pour tous les types de famille, le revenu d'emploi moyen des immigrants de 60 ans ou plus est inférieur à celui des non-immigrants, surtout chez les hommes mariés. Dans les deux cas, cependant, les revenus d'emploi relatifs de chaque type de famille sont très semblables. Les hommes mariés gagnent le revenu d'emploi moyen le plus élevé (43 681 \$ pour les non-immigrants et 28 314 \$ chez les immigrants), et c'est leur revenu qui forme la plus grande part du revenu d'emploi familial. En comparaison, les femmes mariées touchent le revenu d'emploi le plus bas (21 831 \$ dans le cas des non-immigrantes et 17 905 \$ dans le cas des immigrantes), et leurs revenus constituent une plus faible proportion du revenu d'emploi familial. Les personnes vivant seules déclarent un revenu d'emploi moyen supérieur à celui des femmes mariées, mais comme elles sont les seules à contribuer à leur revenu d'emploi familial, celui-ci est, en moyenne, moins élevé que celui des femmes mariées. Les chefs de famille monoparentale touchent aussi des revenus d'emploi supérieurs à ceux des femmes mariées et sont moins souvent seuls à contribuer au revenu familial. Ainsi, les chefs de famille monoparentale ont un revenu d'emploi familial moyen plus élevé que celui des femmes mariées.

**Tableau 11 : Revenu d'emploi moyen des 60 ans ou plus et pourcentage du revenu d'emploi familial qu'il représente, selon la catégorie d'immigrants, pour certaines années d'imposition<sup>43</sup>**

	1985	1990	1995	2000	2003
<b>Revenu d'emploi moyen (en dollars de 2003)</b>					
<b>Non-immigrants</b>	29 744	31 682	29 136	32 883	33 641
<b>Immigrants</b>	14 719	17 538	19 242	23 371	24 310
<b>Catégorie économique-DP</b>	34 140	33 394	45 035	43 597	40 548
<b>Catégorie économique-CPC</b>	10 250	15 354	23 769	23 884	25 112
<b>Regroupement familial</b>	13 252	14 749	13 247	14 839	15 682
<b>Réfugiés</b>	14 091	20 081	26 692	34 138	28 687
<b>Pourcentage du revenu d'emploi familial (%)</b>					
<b>Non-immigrants</b>	66	64	65	63	61
<b>Immigrants</b>	69	69	69	66	65
<b>Catégorie économique-DP</b>	82	78	77	76	75
<b>Catégorie économique-CPC</b>	45	49	52	51	51
<b>Regroupement familial</b>	61	64	67	65	64
<b>Réfugiés</b>	74	73	74	69	68

Source: DAL, Statistique Canada

Le tableau 12 affiche la moyenne des suppléments provinciaux versés aux immigrants et aux non-immigrants et la proportion des suppléments provinciaux versés par famille. En moyenne, les immigrants déclarent 500 \$ de plus que les non-immigrants en suppléments provinciaux. Chez les immigrants, de plus, les suppléments provinciaux moyens représentent une proportion plus faible des suppléments provinciaux versés par famille (88 % contre 93 % chez les non-immigrants). Ces résultats n'ont rien d'étonnant car, comme nous l'avons vu dans la section précédente, les immigrants sont plus susceptibles que les non-immigrants de compter plus d'un

<sup>43</sup> Le tableau A12 de l'annexe présente des renseignements semblables, mais selon les types de familles.

prestataire des suppléments provinciaux au sein de leur famille. Cela veut donc dire que les immigrants, en plus de déclarer des suppléments provinciaux plus élevés individuellement, ont aussi une plus grande moyenne par famille. Ainsi, le montant des suppléments provinciaux versés par famille immigrante dépasse d'environ 750 \$ celui des familles non immigrantes.

**Tableau 12 : Moyenne des suppléments provinciaux et pourcentage des suppléments provinciaux par famille chez les 60 ans ou plus selon la catégorie d'immigrants, pour certaines années d'imposition<sup>44</sup>**

	1985	1990	1995	2000	2003
<b>Moyenne des suppléments provinciaux (en dollars de 2003)</b>					
Non-immigrants	--	--	3 052	2 803	2 998
Immigrants	--	--	6 082	4 449	3 529
Catégorie économique-DP	--	--	6 762	4 978	4 060
Catégorie économique-CPC	--	--	6 392	4 509	3 116
Regroupement familial	--	--	5 408	3 634	2 804
Réfugiés	--	--	8 897	7 935	6 479
<b>Pourcentage des suppléments provinciaux par famille (%)</b>					
Non-immigrants	--	--	94	93	93
Immigrants	--	--	93	88	88
Catégorie économique-DP	--	--	97	96	95
Catégorie économique-CPC	--	--	--	92	91
Regroupement familial	--	--	92	86	87
Réfugiés	--	--	91	91	90

Source: DAL, Statistique Canada

En 2003, les réfugiés ont touché des suppléments provinciaux atteignant en moyenne près de 6 500 \$ (la moyenne la plus élevée enregistrée par une catégorie); ce montant représente 90 % des suppléments provinciaux versés aux réfugiés par famille. En comparaison, les immigrants de la catégorie du regroupement familial reçoivent en moyenne des suppléments provinciaux légèrement moins élevés que les non-immigrants. Cependant, comme ces suppléments représentent une proportion plus faible des suppléments provinciaux versés par famille, la moyenne de ces suppléments est supérieure chez les immigrants de la catégorie du regroupement familial que chez les non-immigrants. Il est aussi important de noter que 45 % des immigrants de la catégorie du regroupement familial déclarent toucher des suppléments provinciaux tandis que ce pourcentage n'est que de 5 % dans le cas des non-immigrants.

Chez les non-immigrants, les suppléments provinciaux moyens versés par famille sont très semblables quel que soit le type de famille. Le montant des suppléments provinciaux que reçoivent les hommes mariés, les chefs de famille monoparentale et les personnes vivant seules est d'environ 3 050 \$. Chez les personnes vivant seules, ce montant correspond à la moyenne des suppléments provinciaux familiaux puisqu'elles sont les seules à contribuer à leur revenu familial. Chez les hommes mariés et les chefs de famille monoparentale, ce montant représente 85 % des suppléments provinciaux par famille; ces deux types de famille affichent donc la moyenne la plus élevée en ce qui concerne les suppléments provinciaux familiaux (3 600 \$ environ). Les femmes mariées suivent de près avec une moyenne plus faible de 2 386 \$, mais qui représente aussi une proportion plus faible (72 %) de la moyenne familiale. Les femmes mariées déclarent ainsi en moyenne 3 300 \$ en suppléments provinciaux familiaux.

<sup>44</sup> Le tableau A13 de l'annexe présente des renseignements semblables, mais selon les types de famille.

Chez les immigrants, ce sont les hommes mariés qui touchent les suppléments provinciaux moyens les plus élevés (4 849 \$ en 2003), suivis des chefs de famille monoparentale (3 759 \$) et des personnes vivant seules (3 090 \$). Comme les non-immigrantes, les immigrantes mariées déclarent les suppléments provinciaux moyens les moins élevés (2 242 \$), mais ceux-ci représentent la plus faible proportion des suppléments provinciaux familiaux. En conséquence, les suppléments provinciaux familiaux moyens des femmes mariées (3 600 \$) sont semblables à ceux des chefs de famille monoparentale et des personnes vivant seules.

La partie supérieure du tableau 13 montre la moyenne des prestations du RPC et du RRQ et la proportion qu'elles représentent des prestations familiales versées aux immigrants et aux non-immigrants de 60 ans ou plus. Les non-immigrants ont une moyenne clairement supérieure à celle des immigrants de toutes les catégories. Comme nous l'avons souligné précédemment, cela est normal puisque les non-immigrants ont pu cotiser à ces régimes plus longtemps. De toutes les catégories d'immigrants, ce sont les demandeurs principaux de la catégorie économique qui ont la moyenne de prestations du RPC et du RRQ la plus élevée et ils présentent à cet égard, à l'instar des conjoints et personnes à charge de la catégorie économique, la moyenne familiale la plus élevée. En revanche, les immigrants de la catégorie du regroupement familial touchent les prestations moyennes les plus faibles, sur le plan individuel et familial.

Pour tous les types de famille, le montant moyen des prestations du RPC et du RRQ est beaucoup plus élevé dans le cas des non-immigrants que dans celui des immigrants. Les hommes mariés sont ceux qui présentent la moyenne la plus élevée chez les immigrants (1 673 \$) et les non-immigrants (6 547 \$); ces prestations constituent plus de 75 % des revenus familiaux provenant de prestations du RPC et du RRQ. Le montant moyen des prestations du RPC et du RRQ est d'environ 5 600 \$ chez les chefs de famille monoparentale non immigrants ainsi que chez les non-immigrants vivant seuls, tandis qu'il est d'environ 1 500 \$ chez leurs homologues immigrants respectifs. Les femmes mariées sont celles qui reçoivent en moyenne les prestations du RPC et du RRQ les moins élevées (4 267 \$ chez les non-immigrantes et 1 134 \$ chez les immigrantes). Cependant, la proportion de leur contribution au revenu familial provenant de ces prestations est beaucoup plus faible. En conséquence, sur le plan familial, le montant moyen de leurs prestations du RPC et du RRQ est plus élevé que celui des immigrants de tous les types de famille.

La partie inférieure du tableau 13 présente le montant moyen des prestations que les immigrants et les non-immigrants tirent de régimes de retraite complémentaires, et la proportion que ces montants représentent par famille. La moyenne des prestations provenant de régimes de retraite complémentaires est plus élevée chez les non-immigrants que chez les immigrants, sauf pour les demandeurs principaux de la catégorie économique. En 2003, les demandeurs principaux de la catégorie économique ont touché en moyenne 16 000 \$ en prestations de ce genre. Cette somme représente 89 % du revenu familial provenant de régimes de retraite complémentaires, soit une proportion supérieure à celle enregistrée par les non-immigrants. Ainsi, les non-immigrants tirent des régimes de retraite complémentaires le même revenu familial moyen que les demandeurs principaux de la catégorie économique. Les conjoints et les personnes à charge de la catégorie économique touchent en moyenne de faibles prestations de régimes de retraite complémentaires. Toutefois, comme ces prestations forment une faible proportion du revenu familial provenant de ces régimes, ces conjoints et personnes à charge arrivent au deuxième rang des catégories d'immigrants en ce qui concerne le revenu familial tiré de régimes de retraite. Ils sont cependant suivis de près par les immigrants de la catégorie du regroupement familial. Les réfugiés affichent

la plus faible moyenne de prestations provenant de régimes de retraite complémentaires (4 650 \$ en 2003); ce montant constitue 90 % du revenu familial provenant de ce type de prestations, ce qui fait de cette catégorie celle qui tire le revenu familial moyen le plus faible de régimes de retraite complémentaires.

**Tableau 13 : RPC, RRQ et régimes de retraite complémentaires, moyenne et part du revenu familial chez les 60 ans ou plus selon les catégories d'immigrants, pour certaines années d'imposition<sup>45</sup>**

	1985	1990	1995	2000	2003
<b>Moyenne des prestations du RPC et du RRQ (en dollars de 2003)</b>					
Non-immigrants	5 013	5 391	5 732	5 664	5 642
Immigrants	1 101	1 352	1 542	1 455	1 474
Catégorie économique-DP	--	1 847	2 291	2 178	2 303
Catégorie économique-CPC	--	933	1 704	1 805	1 748
Regroupement familial	1 027	1 296	1 404	1 230	1 166
Réfugiés	--	1 018	1 820	1 909	1 937
<b>Part du revenu familial provenant des prestations du RPC et du RRQ (%)</b>					
Non-immigrants	90	86	81	78	77
Immigrants	98	91	85	82	80
Catégorie économique-DP	--	--	93	89	87
Catégorie économique-CPC	--	--	75	70	67
Regroupement familial	98	91	84	80	79
Réfugiés	--	--	93	87	85
<b>Moyenne des prestations des régimes de retraite complémentaires (en dollars de 2003)</b>					
Non-immigrants	12 091	11 692	12 815	14 216	14 665
Immigrants	12 548	12 817	13 709	13 680	12 596
Catégorie économique-DP	--	11 774	15 012	16 952	15 907
Catégorie économique-CPC	--	23 020	7 209	9 010	9 331
Regroupement familial	10 017	10 181	10 941	11 064	10 572
Réfugiés	--	--	3 846	4 753	4 649
<b>Part du revenu familial provenant des régimes de retraite complémentaires (%)</b>					
Non-immigrants	92	90	86	83	82
Immigrants	90	89	86	84	83
Catégorie économique-DP	--	--	95	89	89
Catégorie économique-CPC	--	--	99	69	68
Regroupement familial	86	89	86	84	82
Réfugiés	--	--	--	--	90

Source: DAL, Statistique Canada

Les résultats concernant les revenus tirés de régimes de retraite complémentaires, selon les types de famille, sont très semblables à ceux observés pour les prestations du RPC et du RRQ. Les hommes mariés des deux populations bénéficiant de régimes de retraite complémentaires touchent les prestations moyennes les plus élevées (18 686 \$ dans le cas des immigrants et 15 408 \$ dans celui des non-immigrants) et fournissent la plus grande part (85 %) du revenu familial qui provient de ces régimes. Les femmes mariées des deux populations tirent, des régimes de retraite complémentaires, des revenus inférieurs à la moyenne : environ la moitié de ceux qu'en tirent les hommes mariés. Toutefois, ce montant représente seulement 50 % ou moins

<sup>45</sup> Le tableau A14 de l'annexe présente des renseignements semblables, mais selon les types de famille.

du revenu familial provenant de régimes de retraite complémentaires. C'est donc dire que le montant moyen du revenu familial que les femmes mariées tirent de ces régimes suit de près celui des hommes. Chez les immigrants et les non-immigrants, les personnes vivant seules tirent des revenus plus élevés des régimes de retraite complémentaires que les femmes mariées, mais comme ils sont les seuls à contribuer à leur revenu familial, la moyenne de leurs prestations est équivalente à celle de la famille. En conséquence, les personnes vivant seules occupent l'avant-dernier rang en ce qui concerne le revenu moyen provenant de régimes de retraite complémentaires et les chefs de famille monoparentale, le dernier.

La partie supérieure du tableau 14 indique le montant moyen des prestations de la SV chez les immigrants et les non-immigrants et la proportion du revenu familial qui en provient. Les non-immigrants touchent des prestations moyennes plus élevées que toutes les catégories d'immigrants puisqu'ils ont habité au Canada plus longtemps. Chez la population immigrante, la catégorie économique affiche le montant moyen le plus élevé et le pourcentage moyen le plus important du revenu familial. Si l'on considère les types de famille, les résultats sont encore très semblables chez les immigrants et les non-immigrants. Les prestations moyennes de la SV sont presque identiques chez tous les types de famille dans le cas des non-immigrants (5 200 \$) et dans celui des immigrants (1 600 \$). Chez les immigrants et les non-immigrants, les prestations de la SV ont représenté la même proportion du revenu familial tiré de cette source – les hommes mariés en ayant assuré un pourcentage de 65 %, et les femmes mariées d'environ 53 %.

La partie inférieure du tableau 14 montre la moyenne des prestations du SRG et de l'Allocation chez les immigrants et les non-immigrants et la part du revenu familial qui en provient. Contrairement à ce qui se passe dans le cas de la SV, plus d'immigrants que de non-immigrants touchent des prestations du SRG et l'Allocation. Même les demandeurs principaux de la catégorie économique, qui sont de tous les immigrants ceux qui touchent les prestations moyennes les plus faibles du SRG et de l'Allocation, reçoivent en moyenne un montant presque deux fois supérieur à celui des non-immigrants. Les immigrants de la catégorie du regroupement familial et les réfugiés affichent la moyenne la plus élevée quant aux prestations du SRG et de l'Allocation (8 327 \$) et la plus faible proportion du revenu familial provenant de ses prestations. Ainsi, ce sont les immigrants de la catégorie du regroupement familial et les réfugiés qui présentent la moyenne familiale la plus élevée en ce qui concerne les prestations du SRG et l'Allocation.

**Tableau 14 : SV, SRG et Allocation, moyenne et part du revenu familial chez les 60 ans ou plus selon la catégorie d'immigrants, pour certaines années d'imposition<sup>46</sup>**

	1985	1990	1995	2000	2003
<b>Moyenne des prestations de la SV (en dollars 2003)</b>					
Non-Immigrants	5 161	5 141	5 218	5 189	5 202
Immigrants	3 342	1 711	1 651	1 708	1 661
Catégorie économique-DP	--	2 169	2 028	2 008	2 068
Catégorie économique-CPC	--	629	1 984	2 072	2 012
Regroupement familial	3 398	1 545	1 565	1 642	1 560
Réfugiés	--	929	1 567	1 718	1 817
<b>Part du revenu familial provenant de la SV (%)</b>					
Non-Immigrants	86	85	77	77	76
Immigrants	91	92	81	80	78
Catégorie économique-DP	--	99	89	87	84
Catégorie économique-CPC	--	--	86	74	73
Regroupement familial	86	91	79	78	77
Réfugiés	--	--	89	88	83
<b>Moyenne des prestations du SRG et de l'Allocation (en dollars de 2003)</b>					
Non-Immigrants	--	--	3 646	3 480	3 301
Immigrants	--	--	8 127	8 040	8 053
Catégorie économique-DP	--	--	7 313	7 029	6 998
Catégorie économique-CPC	--	--	6 009	5 981	6 128
Regroupement familial	--	--	8 291	8 267	8 327
Réfugiés	--	--	8 859	8 257	8 327
<b>Part du revenu familial provenant du SRG et de l'Allocation (%)</b>					
Non-Immigrants	--	--	88	83	82
Immigrants	--	--	83	78	77
Catégorie économique-DP	--	--	91	84	81
Catégorie économique-CPC	--	--	70	64	63
Regroupement familial	--	--	82	78	77
Réfugiés	--	--	85	81	79

Source: DAL, Statistique Canada

Pour tous les types de famille, les prestations moyennes du SRG et de l'Allocation des immigrants sont plus de deux fois supérieures à celles des non-immigrants. Chez les immigrants et les non-immigrants, les chefs de famille monoparentale et les personnes vivant seules présentent les prestations moyennes les plus élevées : plus de 9 000 \$ chez les immigrants, contre environ 4 000 \$ chez les non-immigrants. Les personnes mariées des deux populations ont des moyennes plus faibles : environ 7 000 \$ chez les immigrants et 2 500 \$ chez les non-immigrants. Chez les non-immigrants, le revenu familial moyen provenant du SRG et de l'Allocation est relativement le même pour tous les types de famille. Chez les immigrants, cependant, on observe quelques variations selon les types de familles. Les immigrants mariés contribuent moins au revenu familial provenant du SRG et de l'Allocation (61 % chez les hommes, et 53 % chez les femmes). Ils présentent ainsi une proportion plus élevée du revenu familial provenant du SRG et de l'Allocation que les chefs de famille monoparentale immigrants et les immigrants vivant seuls.

<sup>46</sup> Le tableau A15 de l'annexe présente des renseignements semblables, mais selon les types de famille.

## VII. Résumé

### Personnes de moins de 60 ans

- Les immigrants et les non-immigrants de moins de 60 ans comptent surtout sur leur revenu d'emploi : près de 90 % de leur revenu annuel total provient de cette source.
- Les non-immigrants sont plus nombreux que les immigrants à déclarer des revenus d'emploi et, en moyenne, leurs revenus d'emploi individuels et familiaux sont plus élevés que ceux des immigrants.
- Les demandeurs principaux de la catégorie économique déclarent des revenus d'emploi plus élevés que les non-immigrants, mais sont plus souvent les seuls membres de la famille à contribuer au revenu familial. Par conséquent, leur revenu d'emploi familial est plus faible.
- Le revenu d'emploi individuel et le revenu d'emploi familial des hommes mariés sont les plus élevés; les hommes mariés sont par ailleurs plus susceptibles que les femmes mariées d'être les seuls membres de la famille à contribuer au revenu familial.
- Chez les immigrants et les non-immigrants, les chefs de famille monoparentale et les personnes vivant seules touchent les revenus les moins élevés, les immigrants enregistrant les plus faibles de tous. En 2003, les chefs de famille monoparentale et les personnes vivant seules représentaient 20 % des immigrants de moins de 60 ans.

### Personnes de 60 ans ou plus

- Les non-immigrants comptent surtout sur les revenus provenant de régimes de retraite, surtout le RPC et le RRQ et les régimes de retraite complémentaires.
- Les immigrants de la catégorie économique demeurent très actifs sur le marché du travail : ils en tirent 60 % de leur revenu total. Les demandeurs principaux de la catégorie économique sont par ailleurs les plus susceptibles de déclarer des revenus provenant du RPC et du RRQ, et les moins susceptibles de déclarer des prestations de la SV, du SRG et l'Allocation.
- Les immigrants de la catégorie du regroupement familial, qui représentent 66 % des immigrants de 60 ans ou plus, sont peu actifs sur le marché du travail et comptent plus que les autres sur le revenu provenant de régimes de retraite non contributifs : les prestations de la SV, du SRG et l'Allocation forment plus de la moitié de leur revenu.
- Les réfugiés sont plus actifs sur le marché du travail que les immigrants de la catégorie du regroupement familial, mais ils comptent tout de même beaucoup sur les suppléments provinciaux et sur les régimes de retraite non contributifs : les suppléments provinciaux, les prestations de la SV et du SRG et l'Allocation forment plus de la moitié de leur revenu.
- Les non-immigrants de tous les types de famille sont plus favorisés que leurs homologues immigrants, sur le plan du revenu. Comparativement aux immigrants, les non-immigrants touchent des sommes plus élevées, qu'il s'agisse du revenu d'emploi moyen, des prestations du RPC et du RRQ, des REER et des régimes de retraite complémentaires, et ils ont moins recours à la SV, au SRG et à l'Allocation.

- Tant chez les immigrants que chez les non-immigrants, les personnes mariées (surtout les hommes) sont plus favorisées sur le plan du revenu que les membres des familles d'autres types.
- Les chefs de famille monoparentale et les personnes vivant seules sont les moins favorisés quant au revenu, les immigrants l'étant encore moins que les non-immigrants. Par rapport à leurs homologues non immigrants, les immigrants qui sont chefs de famille monoparentale ou qui vivent seuls sont moins susceptibles de déclarer des revenus d'emploi, et ce sont eux qui peuvent le moins souvent compter sur d'autres membres de la famille pour contribuer au revenu familial. Ils sont par ailleurs plus susceptibles de toucher des suppléments provinciaux, des prestations de la SV et du SRG ou l'Allocation. En 2003, les immigrants qui étaient chefs de famille monoparentale ou qui vivaient seuls représentaient respectivement 4 % et 33 % de la population immigrante de 60 ans ou plus.

## VIII. Recherches futures

- ***L'incidence du nombre d'années écoulées depuis l'admission***

Le présent rapport a donné un aperçu de la situation des immigrants et des non-immigrants en 2003. Cependant, comme la DAL offre la possibilité de comparer l'année d'admission et l'année d'imposition, elle permettrait d'analyser l'incidence du nombre d'années écoulées depuis l'admission. Une analyse longitudinale renseignerait ainsi sur la façon dont évolue, sur le plan du revenu, la situation des immigrants et de leur famille à mesure que s'accumulent leurs années de résidence au Canada. Elle mettrait en lumière les stratégies que les immigrants utilisent en matière de revenu familial au moment où ils s'intègrent à leur nouveau pays et au marché du travail.

- ***L'examen approfondi des familles d'immigrants***

La présente analyse a porté sur les personnes représentées dans la DAL et sur la contribution de chacune au revenu familial. On ne connaissait que le statut de l'immigrant saisi dans la banque de données, pas celui des autres membres de sa famille. Pour mieux connaître la situation des familles d'immigrants sur le plan du revenu, il faut circonscrire davantage les recherches. Même si on restreint ainsi la population étudiée, il est possible, à partir de la DAL, d'établir une correspondance entre les conjoints ou partenaires selon le statut d'immigrant. Ainsi, on peut comparer un immigrant dont l'époux ou le conjoint est un immigrant à un non-immigrant dont l'époux ou le conjoint est un non-immigrant (ou encore, un immigrant dont l'époux ou le conjoint n'est pas un immigrant).

- ***Les parents et les grands-parents***

Des recherches antérieures ont montré que les parents et les grands-parents présentent des caractéristiques très différentes des autres immigrants de la catégorie du regroupement familial, surtout en ce qui a trait aux revenus de retraite, puisque environ la moitié des parents et grands-parents ont 60 ans ou plus à leur arrivée au pays. De plus, les parents et les grands-parents ont des ententes de parrainage différentes de celles des autres immigrants de la catégorie du regroupement familial, ce qui peut avoir une incidence sur leur admissibilité à certaines prestations (l'aide sociale, la Sécurité de la vieillesse, le Supplément de revenu garanti et l'Allocation). Pour mieux comparer la situation des parents et des grands-parents sur le plan du revenu à celle des personnes âgées non immigrantes, il vaut mieux examiner leur situation indépendamment de celle des autres immigrants de la catégorie du regroupement familial.

- ***Les immigrants qui sont chefs de famille monoparentale ou qui vivent seuls***

Tout au long de l'analyse, des différences notables sont apparues entre les hommes et les femmes mariés, sur le plan du revenu. Il serait utile de connaître les différences entre les sexes dans le cas des chefs de famille monoparentale et des personnes vivant seules, d'autant plus que les immigrants vivant seuls représentent environ le tiers de la population immigrante de 60 ans ou plus.

## Annexe

**Tableau A1 : Liste des pays avec lesquels le Canada a conclu un accord  
(paragraphe 22.01 du Règlement sur la sécurité de la vieillesse)**

Pays	Accord
Allemagne (République fédérale d')	Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, signé à Bonn le 14 novembre 1985
Antigua-et-Barbuda	Accord sur la sécurité sociale entre le Canada et Antigua-et-Barbuda, signé à Ottawa le 2 septembre 1992
Australie	Accord réciproque de sécurité sociale entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Australie, signé à Canberra le 4 juillet 1988  Protocole modifiant l'Accord réciproque de sécurité sociale entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Australie, signé à Ottawa le 11 octobre 1990
Autriche (République d')	Accord sur la sécurité sociale entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République d'Autriche, signé à Vienne le 24 février 1987  Accord supplémentaire à l'Accord de sécurité sociale entre le Canada et la République d'Autriche, signé à Vienne le 12 septembre 1995
Barbade	Accord sur la sécurité sociale entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Barbade, signé à Bridgetown le 11 février 1985
Belgique	Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la Belgique, signé à Bruxelles le 10 mai 1984
Chili (République du)	Accord sur la sécurité sociale entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République du Chili, signé le 18 novembre 1996
Chypre (République de)	Accord sur la sécurité sociale entre le Canada et la République de Chypre, signé à Ottawa le 24 janvier 1990
Corée (République de)	Accord sur la sécurité sociale entre le Canada et la République de Corée, signé à Séoul le 10 janvier 1997
Croatie (République de la)	Accord sur la sécurité sociale entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République de Croatie, signé le 22 avril 1998

<b>Pays</b>	<b>Accord</b>
Danemark	Accord sur la sécurité sociale entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Danemark, signé à Copenhague le 12 avril 1985
Dominique (Commonwealth de la)	Accord sur la sécurité sociale entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Commonwealth de la Dominique, signé à Roseau le 14 janvier 1988
Espagne	Protocole de la Convention sur la sécurité sociale entre le Canada et l'Espagne, signé à Ottawa le 19 octobre 1995
États-Unis d'Amérique	<p>Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique en matière de sécurité sociale, signé à Ottawa le 11 mars 1981</p> <p>Accord supplémentaire entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique en matière de sécurité sociale, signé à Ottawa le 10 mai 1983</p> <p>Deuxième Accord supplémentaire modifiant l'Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique en matière de sécurité sociale, signé le 28 mai 1996</p> <p>Entente administrative sur l'assistance mutuelle, conclue en vertu de l'Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique en matière de sécurité sociale et signée le 4 décembre 1996</p>
Finlande (République de)	Accord sur la sécurité sociale entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République de Finlande, signé à Ottawa le 28 octobre 1986
France	Accord sur la sécurité sociale entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la France, signé à Ottawa le 9 février 1979
Grèce (République hellénique)	Accord sur la sécurité sociale entre le Canada et la République hellénique, signé à Toronto le 10 novembre 1995
Grenade	Accord sur la sécurité sociale entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Grenade, signé le 8 janvier 1998
Guernesey	Accord sur la sécurité sociale entre Jersey, Guernesey et le Canada, en vigueur au Canada à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 1994

<b>Pays</b>	<b>Accord</b>
Irlande	Accord sur la sécurité sociale entre le Canada et l'Irlande, signé à Ottawa le 29 novembre 1990
Islande	Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'Islande, signé à Gimli le 25 juin 1988
Israël	Accord intérimaire sur la sécurité sociale entre le gouvernement du Canada et le gouvernement d'Israël, signé à Jérusalem le 9 avril 2000
Italie (République italienne)	Accord sur la sécurité sociale entre le Canada et l'Italie, signé à Toronto le 17 novembre 1977  Accord sur la sécurité sociale entre le Canada et la République italienne, signé à Rome le 22 mai 1995
Jamaïque	Accord en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Jamaïque, signé à Kingston, Jamaïque, le 10 janvier 1983
Jersey	Accord sur la sécurité sociale entre Jersey, Guernesey et le Canada, en vigueur au Canada à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 1994
Luxembourg	Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Luxembourg, signé à Ottawa le 22 mai 1986
Malte (République de)	Accord sur la sécurité sociale entre le Canada et la République de Malte, signé à Toronto le 4 avril 1991
Maroc (Royaume du)	Convention sur la sécurité sociale entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Royaume du Maroc, signée le 1 <sup>er</sup> juillet 1998
Mexique (États-Unis du)	Convention de sécurité sociale entre le Canada et les États-Unis du Mexique, signée à Ottawa le 25 avril 1995
Norvège (Royaume de)	Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Royaume de Norvège, signé à Oslo le 12 novembre 1985
Nouvelle-Zélande	Accord sur la sécurité sociale entre le Canada et la Nouvelle-Zélande, signé le 9 avril 1996
Pays-Bas (Royaume des)	Accord sur la sécurité sociale entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Royaume des Pays-Bas, signé à La Haye le 26 février 1987

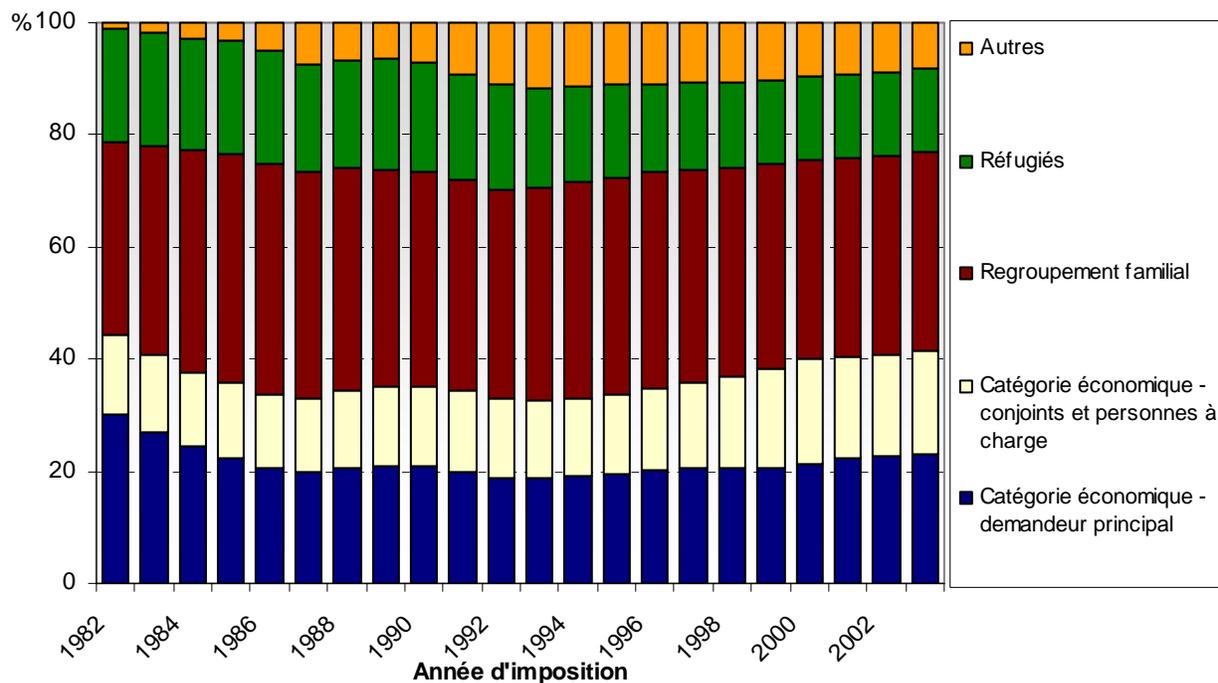
<b>Pays</b>	<b>Accord</b>
Philippines (République des)	Accord sur la sécurité sociale entre le Canada et la République des Philippines, signé à Winnipeg le 9 septembre 1994  Accord supplémentaire à l'Accord sur la sécurité sociale entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République des Philippines, signé à Winnipeg le 13 novembre 1999
Portugal	Accord entre le Canada et le Portugal en matière de sécurité sociale, signé à Toronto le 15 décembre 1980
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Protocole d'entente entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant la coopération et l'assistance mutuelle en vue de l'administration des programmes de sécurité sociale, signé le 16 janvier 1997
Sainte-Lucie	Accord sur la sécurité sociale entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de Sainte-Lucie, signé à Castries le 5 janvier 1987
Saint-Kitts-et-Nevis (Fédération de)	Accord sur la sécurité sociale entre le Canada et la Fédération de Saint-Kitts-et-Nevis, signé à Ottawa le 17 août 1992
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	Accord sur la sécurité sociale entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de Saint-Vincent-et-les-Grenadines, signé le 6 janvier 1998
Slovénie (République de)	Accord sur la sécurité sociale entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République de Slovénie, signé le 17 mai 1998
Suède	Accord sur la sécurité sociale entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Suède, signé à Stockholm le 10 avril 1985
Suisse (Confédération suisse)	Convention de sécurité sociale entre le Canada et la Confédération suisse, signée à Ottawa le 24 février 1994
Trinité-et-Tobago (République de)	Accord sur la sécurité sociale entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République de Trinité-et-Tobago, signé le 9 avril 1997
Turquie (République turque)	Accord sur la sécurité sociale entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République de la Turquie, signé le 19 juin 1998
Uruguay (République orientale de l')	Accord sur la sécurité sociale entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République orientale de l'Uruguay, signé à Ottawa le 2 juin 1999

**Tableau A2 : Répartition des immigrants et des non-immigrants dans la DAL, 1982 - 2003**

	Population non immigrante (%)	Population immigrante (%)
1982	98,8	1,2
1983	98,6	1,4
1984	98,3	1,7
1985	98,1	1,9
1986	97,7	2,3
1987	97,3	2,7
1988	97,0	3,0
1989	96,4	3,6
1990	95,6	4,4
1991	95,0	5,0
1992	94,5	5,5
1993	93,9	6,1
1994	93,4	6,6
1995	93,0	7,0
1996	92,5	7,5
1997	92,0	8,0
1998	91,7	8,3
1999	91,3	8,7
2000	90,7	9,3
2001	90,1	9,9
2002	89,7	10,3
2003	89,3	10,7

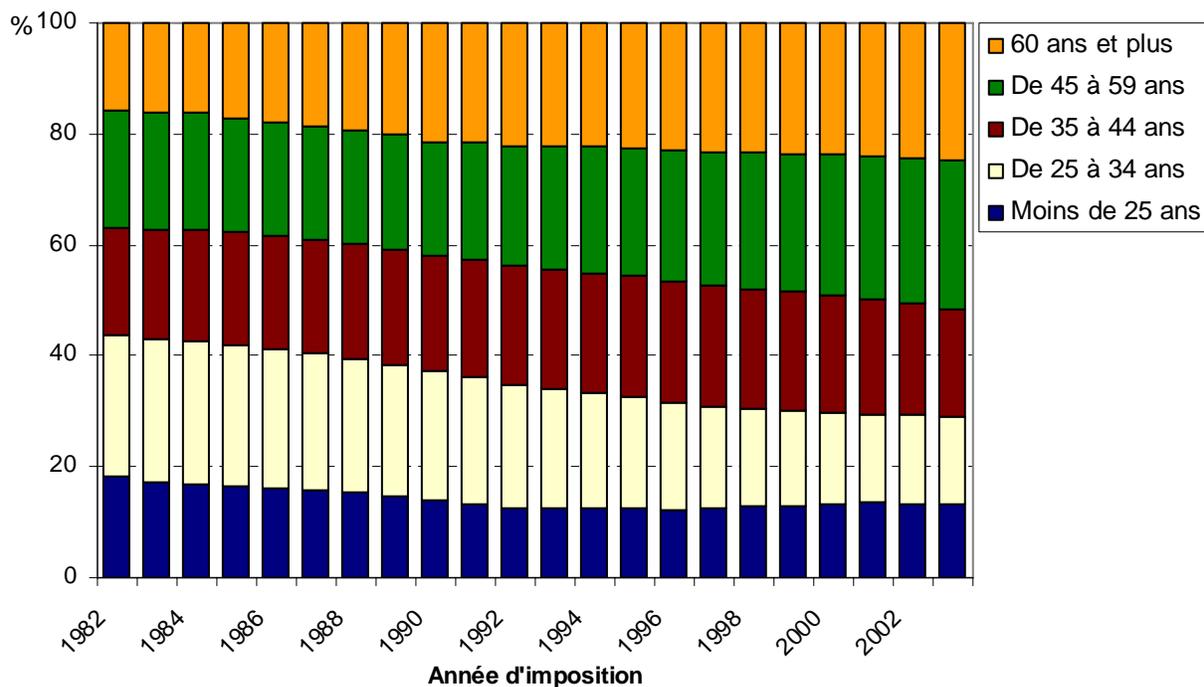
Source: DAL, Statistique Canada

**Figure A1 : Composition de la population immigrante de la BDIM selon la catégorie d'immigrants, 1982 - 2003**



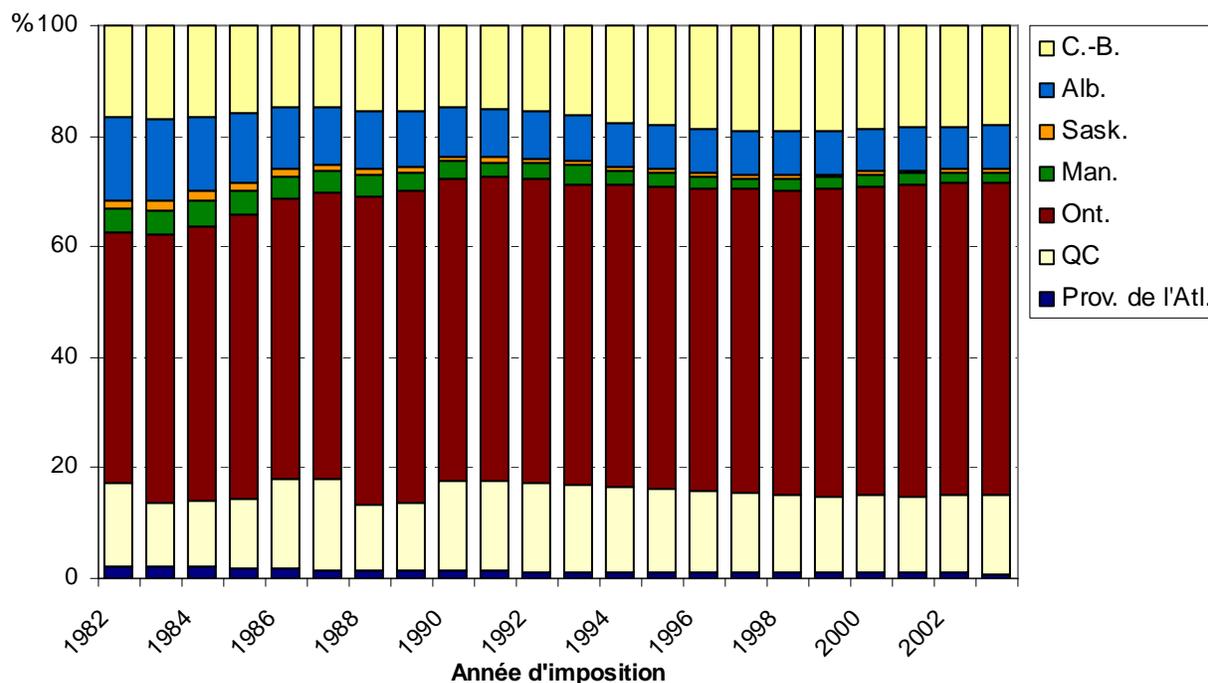
Source: BDIM

**Figure A2 : Composition de la population non immigrante de la DAL selon l'âge, 1982 - 2003**



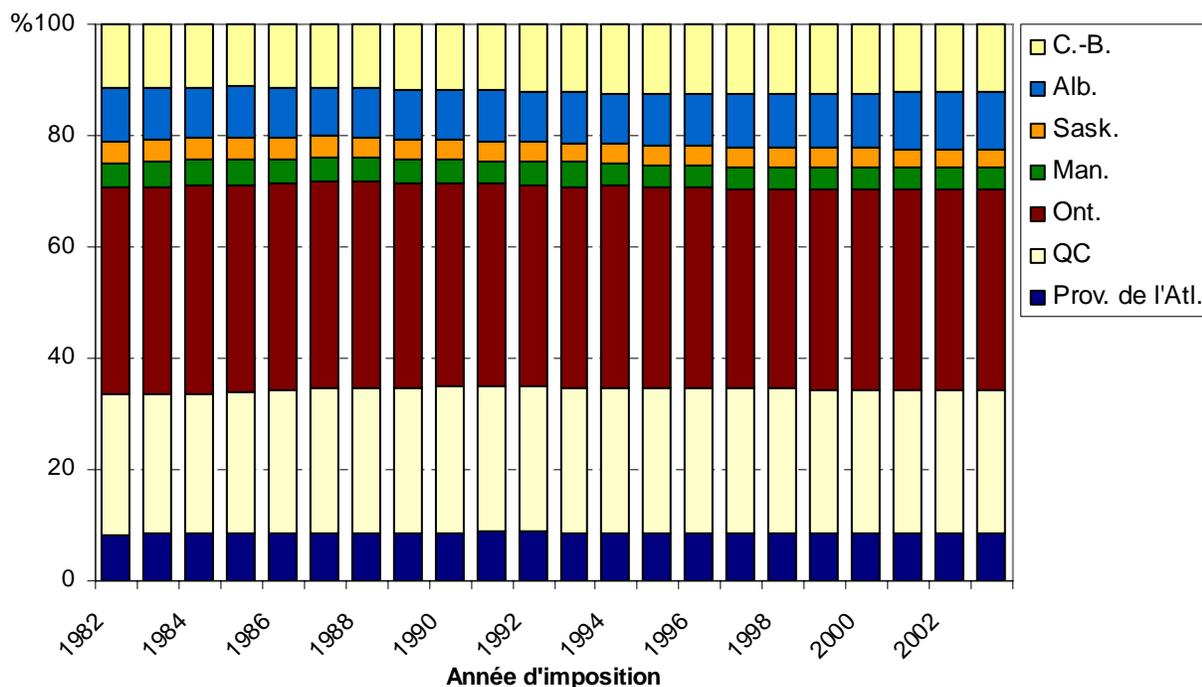
Source: DAL, Statistique Canada

**Figure A3 : Composition de la population immigrante de la DAL selon la province de résidence, 1982 - 2003**



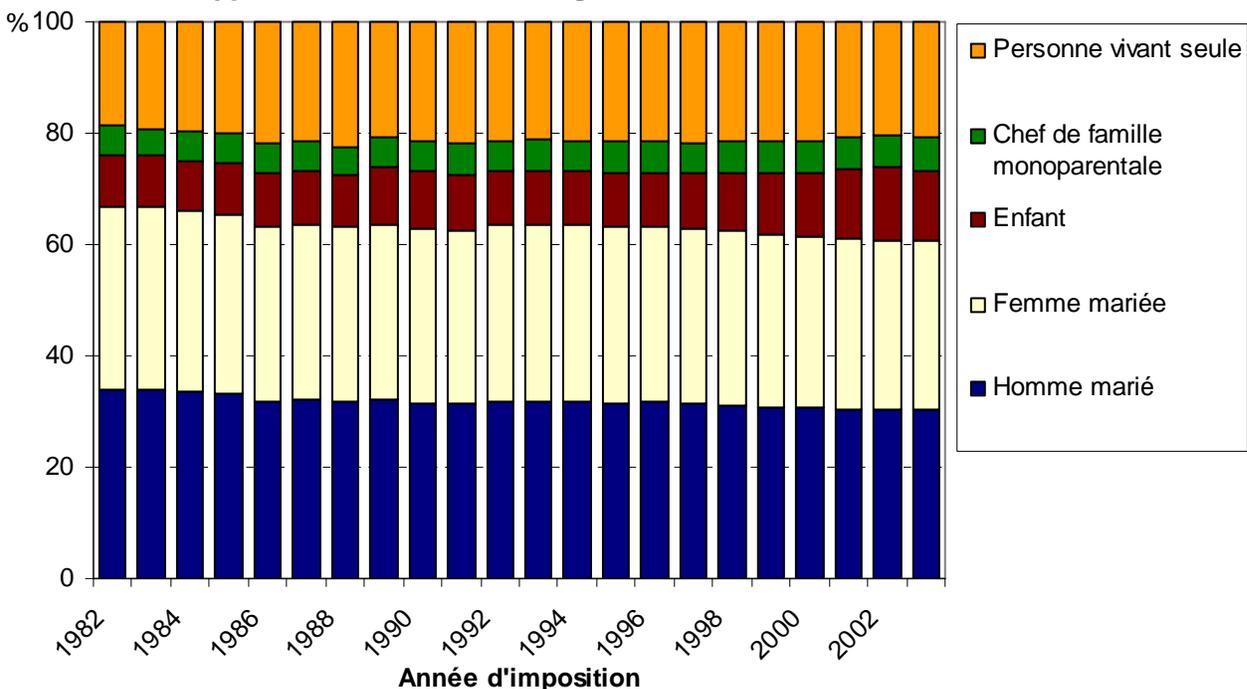
Source: DAL, Statistique Canada

**Figure A4 : Composition de la population non immigrante de la DAL selon la province de résidence, 1982 - 2003**



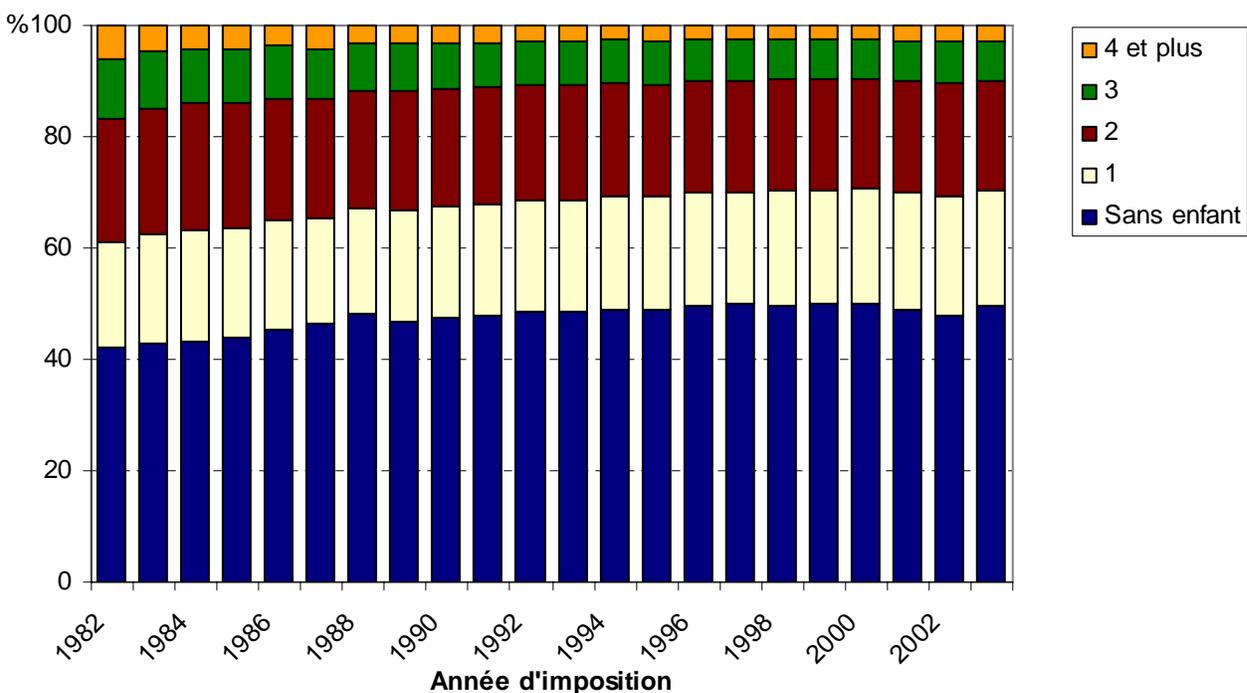
Source: DAL, Statistique Canada

**Figure A5 : Composition de la population non immigrante de la DAL selon le type de famille de l'immigrant, 1982 - 2003**



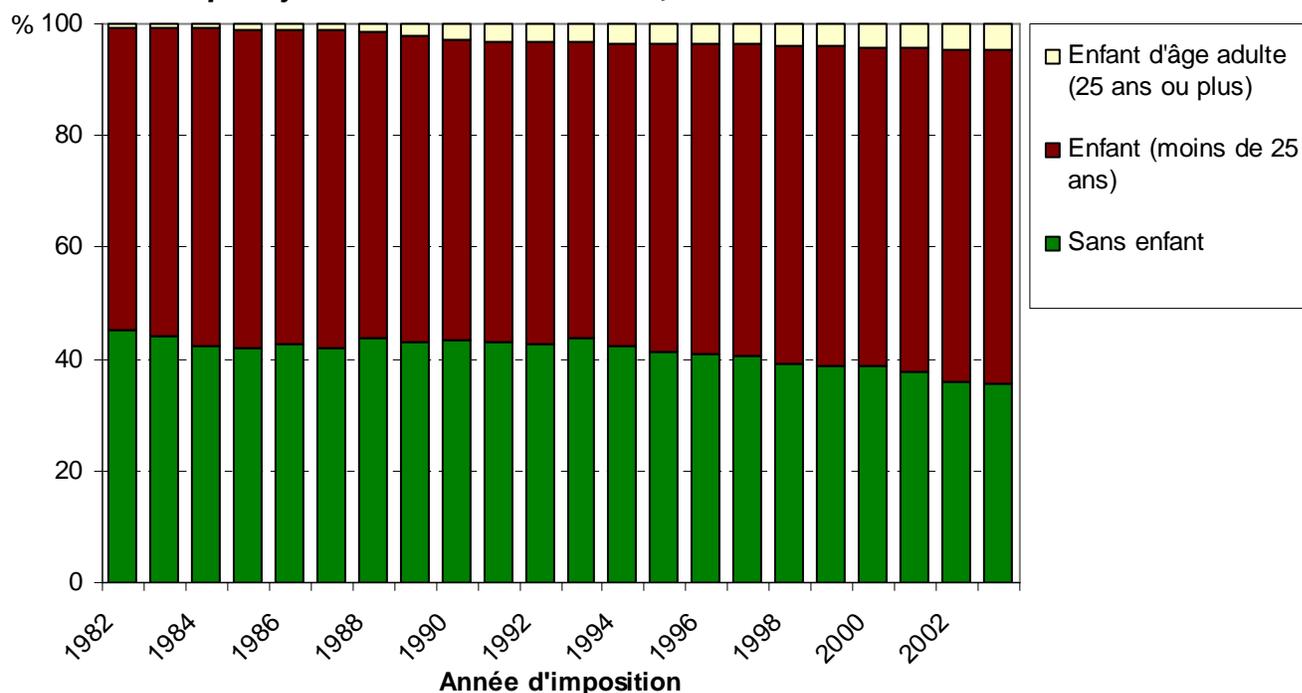
Source: DAL, Statistique Canada

**Figure A6 : Composition de la population non immigrante de la DAL, selon le nombre d'enfants par famille, 1982 - 2003**



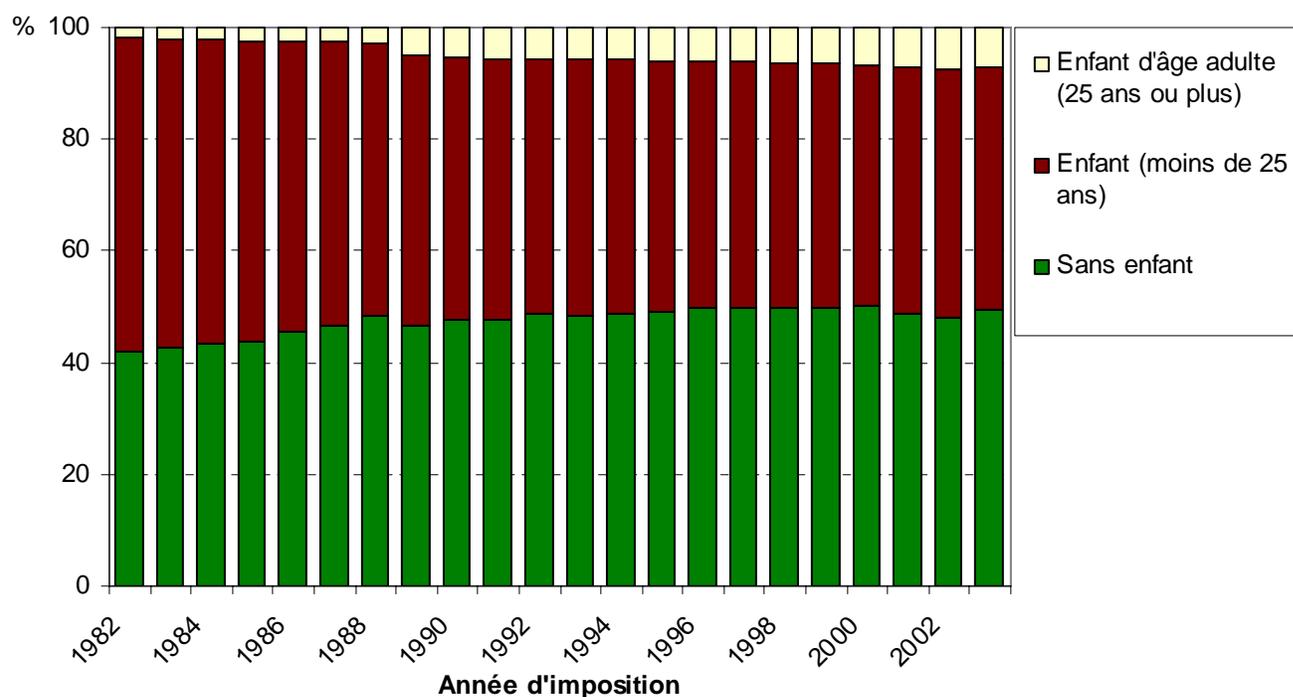
Source: DAL, Statistique Canada

**Figure A7 : Composition de la population immigrante de la DAL, selon l'âge du plus jeune enfant de la famille, 1982 - 2003**



Source: DAL, Statistique Canada

**Figure A8 : Composition de la population non immigrante de la DAL, selon l'âge du plus jeune enfant de la famille, 1982 - 2003**



Source: DAL, Statistique Canada

**Tableau A3 : Revenus provenant du marché du travail/de régimes de retraite, répartis selon l'âge, pour certaines années d'imposition**

	1985	1990	1995	2000	2003
<b>IMMIGRANTS - Revenus provenant du marché du travail/de régimes de retraite</b>					
Moins de 25 ans	100 / 0	100 / 0	100 / 0	100 / 0	100 / 0
25-34 ans	100 / 0	100 / 0	99 / 1	100 / 0	99 / 1
35-44 ans	100 / 0	100 / 0	99 / 1	99 / 1	99 / 1
45-59 ans	99 / 1	99 / 1	98 / 2	99 / 1	98 / 2
60 ans ou plus	69 / 31	70 / 30	49 / 51	46 / 54	45 / 55
Tous les immigrants	99 / 1	99 / 1	97 / 3	96 / 4	96 / 4
<b>NON-IMMIGRANTS - Revenus provenant du marché du travail/de régimes de retraite</b>					
Moins de 25 ans	100 / 0	100 / 0	100 / 0	100 / 0	100 / 0
25-34 ans	100 / 0	100 / 0	99 / 1	100 / 0	99 / 1
35-44 ans	99 / 1	99 / 1	99 / 1	99 / 1	99 / 1
45-59 ans	96 / 4	95 / 5	94 / 6	94 / 6	94 / 6
60 ans ou plus	56 / 44	66 / 34	76 / 24	75 / 25	72 / 27
Tous les non-immigrants	92 / 8	89 / 11	84 / 16	84 / 16	83 / 17

Source: DAL, Statistique Canada

**Tableau A4 : Proportion des moins de 60 ans touchant un revenu d'emploi, selon le type de famille, année d'imposition 2003**

	PROPORTION DE LA POPULATION Personnes touchant un revenu (%)	PROPORTION DES PERSONNES		
		Seuls membres de la famille touchant un revenu (%)	Autres membres de la famille touchant un revenu (%)	Total
<b>Immigrants</b>				
Homme marié	73	26	74	100
Femme mariée	63	17	83	100
Enfant	76	14	86	100
Chef de famille monoparentale	64	81	19	100
Personne vivant seule	74	100	0	100
<b>Non-immigrants</b>				
Homme marié	83	17	83	100
Femme mariée	76	13	87	100
Enfant	85	13	87	100
Chef de famille monoparentale	71	76	24	100
Personne vivant seule	77	100	0	100

Source: DAL, Statistique Canada

**Tableau A5 : Proportion des 60 ans ou plus touchant un revenu d'emploi, selon le type de famille, année d'imposition 2003**

	PROPORTION DE LA POPULATION	PROPORTION DES PERSONNES		
	Personnes touchant un revenu (%)	Seuls membres de la famille touchant un revenu (%)	Autres membres de la famille touchant un revenu (%)	Total
<b>Immigrants</b>				
Homme marié	24	38	63	100
Femme mariée	13	38	62	100
Enfant	--	--	--	--
Chef de famille monoparentale	13	31	69	100
Personne vivant seule	9	100	0	100
<b>Non-immigrants</b>				
Homme marié	22	41	59	100
Femme mariée	16	44	56	100
Enfant	--	--	--	--
Chef de famille monoparentale	12	25	75	100
Personne vivant seule	10	100	0	100

Source: DAL, Statistique Canada

**Tableau A6 : Proportion des 60 ans ou plus touchant des suppléments**

	PROPORTION DE LA POPULATION	PROPORTION DES PERSONNES		
	Personnes touchant un revenu (%)	Seuls membres de la famille touchant un revenu (%)	Autres membres de la famille touchant un revenu (%)	Total
<b>Immigrants</b>				
Homme marié	17	59	41	100
Femme mariée	13	31	69	100
Enfant	--	--	--	--
Chef de famille monoparentale	36	89	11	100
Personne vivant seule	33	100	0	100
<b>Non-immigrants</b>				
Homme marié	3	67	33	100
Femme mariée	2	50	50	100
Enfant	--	--	--	--
Chef de famille monoparentale	10	80	20	100
Personne vivant seule	9	100	0	100

**provinciaux selon le type de famille, année d'imposition 2003**

Source: DAL, Statistique Canada

**Tableau A7 : Proportion des 60 ans ou plus touchant des prestations du RPC ou du RRQ selon le type de famille, année d'imposition 2003**

	PROPORTION DE LA POPULATION	PROPORTION DES PERSONNES		
	Personnes touchant un revenu (%)	Seuls membres de la famille touchant un revenu (%)	Autres membres de la famille touchant un revenu (%)	Total
<b>Immigrants</b>				
Homme marié	31	55	45	100
Femme mariée	27	22	78	100
Enfant	--	--	--	--
Chef de famille monoparentale	27	100	0	100
Personne vivant seule	26	100	0	100
<b>Non-immigrants</b>				
Homme marié	87	36	64	100
Femme mariée	78	8	92	100
Enfant	--	--	--	--
Chef de famille monoparentale	84	90	10	100
Personne vivant seule	87	100	0	100

Source: DAL, Statistique Canada

**Tableau A8 : Proportion des 60 ans ou plus bénéficiant d'un régime de retraite complémentaire, selon le type de famille, année d'imposition 2003**

	POPULATION	PERSONNES		
	Personnes touchant un revenu (%)	Seuls membres de la famille touchant un revenu (%)	Autres membres de la famille touchant un revenu (%)	Total
<b>Immigrants</b>				
Homme marié	14	57	43	100
Femme mariée	10	20	80	100
Enfant	--	--	--	--
Chef de famille monoparentale	9	100	0	100
Personne vivant seule	12	100	0	100
<b>Non-immigrants</b>				
Homme marié	63	56	44	100
Femme mariée	42	17	83	100
Enfant	--	--	--	--
Chef de famille monoparentale	46	96	4	100
Personne vivant seule	51	100	0	100

Source: DAL, Statistique Canada

**Tableau A9 : Proportion des 60 ans ou plus (respectant l'obligation de résidence) qui touchent des prestations de la SV, selon le type de famille, année d'imposition 2003**

	PROPORTION DE LA POPULATION	PROPORTION DES PERSONNES		
	Personnes touchant un revenu (%)	Seuls membres de la famille touchant un revenu (%)	Autres membres de la famille touchant un revenu (%)	Total
<b>Immigrants</b>				
Homme marié	64	33	67	100
Femme mariée	66	8	92	100
Enfant	--	--	--	--
Chef de famille monoparentale	75	99	1	100
Personne vivant seule	81	100	0	100
<b>Non-immigrants</b>				
Homme marié	70	30	70	100
Femme mariée	68	6	94	100
Enfant	--	--	--	--
Chef de famille monoparentale	80	96	4	100
Personne vivant seule	83	100	0	100

*Source: DAL, Statistique Canada*

**Tableau A10 : Proportion des 60 ans ou plus (respectant l'obligation de résidence) qui touchent des prestations du SRG ou l'Allocation, selon le type de famille, année d'imposition 2003**

	PROPORTION DE LA POPULATION	PROPORTION DES PERSONNES		
	Personnes touchant un revenu (%)	Seuls membres de la famille touchant un revenu (%)	Autres membres de la famille touchant un revenu (%)	Total
<b>Immigrants</b>				
Homme marié	53	19	81	100
Femme mariée	65	6	94	100
Enfant	--	--	--	--
Chef de famille monoparentale	72	100	0	100
Personne vivant seule	76	100	0	100
<b>Non-immigrants</b>				
Homme marié	19	21	79	100
Femme mariée	22	9	91	100
Enfant	--	--	--	--
Chef de famille monoparentale	50	98	2	100
Personne vivant seule	45	100	0	100

Source: DAL, Statistique Canada

**Tableau A11 : Revenu d'emploi moyen et proportion du revenu d'emploi familial, personnes de moins de 60 ans, selon le type de famille, année d'imposition 2003**

	Non-immigrants	Immigrants
<b>Revenu d'emploi moyen (en dollars de 2003)</b>		
Homme marié	54 793	39 389
Femme mariée	30 703	23 755
Enfant	15 294	14 627
Chef de famille monoparentale	29 484	24 955
Personne vivant seule	32 964	26 470
<b>Pourcentage du revenu d'emploi familial (%)</b>		
Homme marié	67	69
Femme mariée	46	49
Enfant	30	36
Chef de famille monoparentale	93	94
Personne vivant seule	100	100

Source: DAL, Statistique Canada

**Tableau A12 : Revenu d'emploi moyen et proportion du revenu d'emploi familial, personnes de 60 ans ou plus, selon le type de famille, année d'imposition 2003**

	Non-immigrants	Immigrants
<b>Revenu d'emploi moyen (en dollars de 2003)</b>		
Homme marié	43 681	28 314
Femme mariée	21 831	17 905
Enfant	--	--
Chef de famille monoparentale	28 442	22 898
Personne vivant seule	26 643	19 327
<b>Pourcentage du revenu d'emploi familial (%)</b>		
Homme marié	71	67
Femme mariée	67	62
Enfant	-- --	--
Chef de famille monoparentale	60	58
Personne vivant seule	100	100

Source: DAL, Statistique Canada

**Tableau A13 : Suppléments provinciaux moyens et proportion des suppléments provinciaux touchés par la famille, personnes de 60 ans ou plus, selon le type de famille, année d'imposition 2003**

	Non-immigrants	Immigrants
<b>Suppléments provinciaux moyens (en dollars de 2003)</b>		
Homme marié	3 084	4 849
Femme mariée	2 386	2 242
Enfant	--	--
Chef de famille monoparentale	3 054	3 759
Personne vivant seule	3 026	3 090
<b>Pourcentage des suppléments provinciaux touchés par la famille (%)</b>		
Homme marié	84	79
Femme mariée	72	62
Enfant	--	--
Chef de famille monoparentale	85	93
Personne vivant seule	100	100

Source: DAL, Statistique Canada

**Tableau A14 : Montant moyen des prestations du RPC, du RRQ et des régimes de retraite complémentaires, proportion des montants touchés par les familles provenant du RPC, du RRQ et de régimes de retraite complémentaires, personnes de 60 ans ou plus, selon le type de famille, année d'imposition 2003**

	Non-immigrants	Immigrants
<b>Montant moyen des prestations du RPC et du RRQ (en dollars de 2003)</b>		
Homme marié	6 547	1 673
Femme mariée	4 267	1 134
Enfant	--	--
Chef de famille monoparentale	5 667	1 611
Personne vivant seule	5 682	1 438
<b>Proportion du montant touché par les familles provenant du RPC et du RRQ (%)</b>		
Homme marié	76	81
Femme mariée	42	51
Enfant	--	--
Chef de famille monoparentale	95	98
Personne vivant seule	100	100
<b>Montant moyen des prestations des régimes de retraite complémentaires (en dollars de 2003)</b>		
Homme marié	18 686	15 408
Femme mariée	9 718	7 850
Enfant	--	--
Chef de famille monoparentale	11 783	9 876
Personne vivant seule	13 060	12 348
<b>Proportion des prestations d'un régime de retraite complémentaire touchées par la famille (%)</b>		
Homme marié	85	84
Femme mariée	46	51
Enfant	--	--
Chef de famille monoparentale	97	100
Personne vivant seule	100	100

Source: DAL, Statistique Canada

**Tableau A15 : Montant moyen des prestations de la SV, du SRG et de l'Allocation et proportion des prestations de la SV, du SRG et de l'Allocation touchées par les familles, personnes de 60 ans ou plus, selon le type de famille, année d'imposition 2003**

	Non-immigrants	Immigrants
<b>Montant moyen de la prestation de la SV (en dollars de 2003)</b>		
Homme marié	5 191	1 586
Femme mariée	5 185	1 646
Enfant	--	--
Chef de famille monoparentale	5 300	1 622
Personne vivant seule	5 222	1 589
<b>Proportion de la prestation de la SV touchée par la famille (%)</b>		
Homme marié	65	65
Femme mariée	52	53
Enfant	--	--
Chef de famille monoparentale	98	100
Personne vivant seule	100	100
<b>Montant moyen de la prestation du SRG et de l'Allocation (en dollars de 2003)</b>		
Homme marié	2 366	7 123
Femme mariée	2 566	6 823
Enfant	--	--
Chef de famille monoparentale	4 206	9 485
Personne vivant seule	3 891	9 265
<b>Proportion de la prestation du SRG et de l'Allocation touchée par la famille (%)</b>		
Homme marié	61	61
Femme mariée	56	52
Enfant	--	--
Chef de famille monoparentale	98	100
Personne vivant seule	100	100

Source: DAL, Statistique Canada

## BIBLIOGRAPHIE

Dempsey, C. (2005). « Immigrants âgés au Canada : sources de revenu et autosuffisance (Résumé) ». *Thèmes canadiens*, Metropolis, printemps 2005.

Dempsey, C. (2004). « Sources et composition des revenus des immigrants âgés. » *Horizons*, Projet de recherche sur les politiques, vol. 2, n° 7.

Gouvernement du Canada (2004). *Pension de retraite – Régime de pensions du Canada*, Développement social Canada, Ottawa, Ontario, n° au cat. SD12-1/1-2004F. <http://www.dsc.gc.ca/fr/psr/pub/feuillet/retraite2005.pdf>.

Gouvernement du Canada (2004). *Supplément de revenu garanti*. Développement social Canada, Ottawa, Ontario. <http://www.dsc.gc.ca/fr/psr/pub/sv/srgprincipale.shtml>.

Gouvernement du Canada (2004). *Loi sur la sécurité de la vieillesse* (L.R. 1985, ch. 0-9). Ministère de la Justice du Canada, Ottawa, Ontario. <http://lois.justice.gc.ca/fr/O-9/index.html>. À jour jusqu'au 31 août 2004.

Gouvernement du Canada (2004). *Règlement sur la sécurité de la vieillesse* (C.R.C., ch. 246). Ministère de la Justice du Canada, Ottawa, Ontario. <http://lois.justice.gc.ca/fr/O-9/C.R.C.-ch.1246/index.html>. À jour jusqu'au 31 août 2004.

Gouvernement du Canada (2004). *Survol du Programme de sécurité de la vieillesse*. Développement social Canada, Ottawa, Ontario. <http://www.dsc.gc.ca/asp/passerelle.asp?hr=fr/psr/sv/svsurvol.shtml&hs=ozs>.

Gouvernement du Canada (2003). *Comment présenter une demande de pension de la Sécurité de la vieillesse, d'Allocation ou d'Allocation au survivant*, Développement des ressources humaines Canada, Ottawa, Ontario. Feuillet d'information ISP-3000. <http://www.retireware.com/pdf/isp3503e.pdf>